



*Institut d'Etudes Politiques de Lyon
VetAgro Sup – Ecole Nationale des Services Vétérinaires*

**Mémoire pour l'obtention du
Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés,
parcours « Politique de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires » (PAGERS)
2018**

**CONTROVERSE SUR L'ÉLEPHANT D'ASIE (*Elephas maximus*) :
LES MODES DE GESTION DE CET ANIMAL EMBLEMATIQUE PEUVENT-ILS
CHANGER ?**



Source de l'image: internet.

Stage réalisé du 23 avril 2018 au 27 juillet 2018 au Secrétariat de la CITES à Genève.

Mémoire réalisé sous la direction de Mr Mehdi ARRIGNON, MCF en Sciences Politiques.

Pascale JANVRIN

Inspectrice stagiaire de Santé Publique Vétérinaire

PDF Pro Evaluation

*« When the last tree has been cut down, the last fish caught,
the last river poisoned, only then will we realize
that one cannot eat money. »
(Native American saying)*

*« Le jour où l'on comprendra qu'une pensée sans langage existe chez les animaux,
Nous mourrons de honte de les avoir enfermés dans des zoos
Et de les avoir humiliés par nos rires ».
(Boris Cyrulnik)*

*« Les éléphants distinguent deux sortes d'hommes,
Ceux qui les protègent et ceux qui prennent leurs défenses »
(Jean Zeboulon)*

*« At some point in the near future, the international community, including elephant range states,
needs to decide whether it wants forest elephants to continue to exist.
If it does, then the funds for the protection of these species and
their habitats need to be very significantly increased
if there are to be any elephants left to protect. ».
(Un Inconnu).*

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement Mr Arrignon pour sa patience et sa compréhension face aux difficultés que j'ai pu rencontrer durant mon stage, et qui m'a su me prodiguer de précieux conseils accompagnés d'encouragements (bienvenus !) pour venir à bout de ce mémoire.

Ensuite, c'est Tom que je souhaiterai remercier, ainsi que Karen pour leur accueil à la CITES et pour m'avoir fait confiance. Je dois dire que travailler pour vous et avec vous a été une expérience unique et très riche. Restez comme vous êtes, c'est une chance de pouvoir apprendre à vos côtés.

Une petite dédicace spéciale pour mes deux comparses de détente et de fous rires : Dejana et Isabel, sans qui mon séjour à Genève n'aurait pas été pareil.

Tout ce chemin et ce travail n'auraient pas pu être réalisés sans un support familial solide et bienveillant. Heureusement que dans ma vie j'ai Pascal, Maëwenn et Erwann, mes trois amours, qui étaient mes raisons d'aller jusqu'au bout de cette aventure d'un an.

Je ne remercierai jamais assez mes parents pour leur soutien inconditionnel et sans faille, qui m'ont toujours soutenue dans mes aspirations à renouer avec la faune sauvage et l'international. A mes sœurs qui ont toujours été à mes côtés (virtuellement parlant) pendant tous ces mois de solitude loin de ma petite famille, et avec qui les échanges m'ont toujours reboostée.

Et enfin, à Catherine, Cécile et Carine, mes trois amies de cœur, sources inépuisables de stimuli intellectuels et affectifs, au soutien inébranlable.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	4
Table des matières.....	5
Liste des sigles et acronymes, et lexique associé	7
Introduction	8
- <i>Un Territoire qui se réduit</i>	8
- <i>Une image puissante accompagnant les pas de l'Homme en Asie</i>	8
- <i>L'éléphant d'Asie, objet d'études scientifiques peu fiables</i>	9
- <i>Des données chiffrées aléatoires</i>	10
<i>Tableau n°1 – Recensement du nombre d'éléphants captifs et sauvages en 2017</i>	11
- <i>Comment la situation des éléphants d'Asie a-t-elle basculée ?</i>	11
- <i>Des lois et règlements difficilement applicables ... ou appliqués</i>	12
- <i>Un statut actuel sur le fil du rasoir</i>	12
Méthodologie	13
<i>Bibliographie</i>	13
<i>Enquêtes</i>	14
I- Une problématisation à la taille de l'animal ?	17
A- Une icône, victime de son succès ?.....	17
• <i>L'éléphant dans la religion</i>	17
• <i>Des temples et des éléphants</i>	18
• <i>Une interaction Homme-Eléphant millénaire</i>	19
• <i>Objets de divertissement et de spectacle</i>	19
• <i>L'appât du gain par la manne touristique</i>	20
• <i>Braconnage et Commerce illégal</i>	20
B- L'éléphant d'Asie : un animal réellement domestiqué ?	21
• <i>Domestique ou captif : que choisir ?</i>	22
• <i>La captivité, un « plaisir » pour les éléphants ?</i>	23
• <i>Humains et éléphants : une harmonie délicate ?</i>	25
II- Comment la controverse sur l'éléphant d'Asie évolue-t-elle dans la gestion des politiques actuelles ?	26
A- Les range States : des acteurs sur plusieurs niveaux	26
a. <i>La « patrimonialisation » d'une espèce profite aux autres espèces</i>	27
b. <i>Des règles nationales qui déterminent la gestion des éléphants d'Asie</i>	28
c. <i>Les contrôles officiels</i>	29
B. Les acteurs associés, des alliés plus ou moins efficaces	31
• <i>Les pays voisins</i>	31
• <i>Les ONG</i>	33
• <i>Les structures internationales</i>	34

• Le cas de la CITES et du Commerce international des espèces	35
III- Quel avenir pour les politiques de gestion concernant l'éléphant d'Asie ?	39
A- Quand la réalité économique piétine la tradition ancestrale	39
<i>a. Perte, dégradation, fragmentation de l'habitat</i>	39
<i>b. Des activités lucratives qui disparaissent</i>	39
<i>c. L'appât du gain, mère de tous les vices ?</i>	40
B- Quelles stratégies les range States peuvent-ils mettre en place ?	41
• Un recensement adéquat et précis	42
• La nécessité des formations et des connaissances	43
• Le tourisme éthique ou équitable	44
• La nécessité d'études scientifiques sérieuses et fiables	44
• Des lois à renforcer et appliquer	44
• Controverse des centres de reproduction (ou Breeding Centers)	46
Conclusion	47
Recommandations	49
Bibliographie	51
Figure 1 – Carte représentant la répartition de la populations des éléphants d'Asie	53
Figure 2 à 9 – Illustrations de certaines pratiques ou de certaines réalités	54
Annexe I – Liste des entretiens	56
Annexe II – Extrait de la Déclaration de Jakarta.....	57
Annexe III – Note de synthèse du rapport de mission CEAV.....	59
Annexe IV – Extrait du rapport CITES en cours d'écriture	62

Liste des SIGLES & ACRONYMES
LEXIQUE associé

(Pour plus de facilité personnelle, j'utiliserai les acronymes en anglais avec lesquels j'ai toujours travaillé).

AC	« Animals Committee » ou Comité pour les animaux ; La Conférence des Parties a établi ces comités de spécialistes pour pallier les lacunes dans les connaissances, notamment biologiques, concernant les espèces animales et végétales dont le commerce est contrôlé (ou pourrait l'être à l'avenir) au titre de la CITES. Leur rôle est de fournir un appui technique pour la prise de décisions sur ces espèces. Ces deux comités ont des mandats similaires pour donner des avis et des orientations scientifiques à la Conférence des Parties, aux autres comités, aux groupes de travail et au Secrétariat; pour traiter les questions de nomenclature; pour examiner périodiquement les espèces pour veiller à ce qu'elles soient classées dans l'annexe CITES appropriée; pour donner des avis quand certaines espèces font l'objet d'un commerce non durable et de recommander des mesures pour y remédier (par le biais d'un processus appelé "étude du commerce important"); et pour préparer les projets de résolutions sur les questions touchant aux animaux et aux plantes pour examen par la Conférence des Parties. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes se réunissent deux fois entre les sessions de la Conférence des Parties. Ils lui font rapport à ces sessions et donnent, sur demande, des avis au Comité permanent entre les sessions de la CoP. D'autres informations sur les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sont disponibles sur ce site.
AE	Asian Elephants / Eléphants d'Asie
AsERSM	Asian Elephant Range State Meeting : il y a eu deux réunions réunissant les 13 pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie. La première s'est déroulée en 2006 à Kuala Lumpur en Malaisie ; la 2 ^e s'est déroulée à Jakarta en Indonésie en 2017.
AsESG	Asian Elephant Specialist Group : C'est un réseau mondial de spécialistes de l'éléphant d'Asie (<i>Elephas maximus</i>) qui fournit un soutien technique aux gouvernements et aux autres entités sur la conservation à long terme des éléphants d'Asie.
CITES	« <i>Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora</i> » - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
CoP17	17^e Conférence des Parties . Une ville est rattachée à chaque CoP, ainsi que l'année où elle s'est déroulée ; ex : CoP17, Johannesburg 2016. Tous les deux à trois ans, la Conférence des Parties (CoP) se réunit en session pour examiner la manière dont la Convention est appliquée. Les sessions durent deux semaines et sont habituellement accueillies par une Partie. Elles sont pour les Parties l'occasion de passer en revue les progrès accomplis dans la conservation des espèces inscrites aux annexes; examiner (et s'il y a lieu adopter) des propositions d'amendement des listes d'espèces figurant dans les Annexes I et II; étudier les documents et les rapports émanant des Parties, des Comités CITES, du Secrétariat, et des groupes de travail; recommander des mesures pour améliorer l'efficacité de la Convention; et prendre les dispositions nécessaires (y compris l'adoption d'un budget) pour permettre au Secrétariat de fonctionner efficacement.
HEC	Conflits Humains-Eléphants
IUCN - SSC	<i>L'IUCN est l'International Union for conservation of Nature</i> . Elle est une union des membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. La Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN (SSC) est un réseau scientifique de plus de 7 500 experts bénévoles.
MA	« Management Authority » ou Organe de gestion du pays « Partie », en lien avec la CITES.
ONG	Organisation Non Gouvernementale
Parties	Les Etats et Gouvernements qui acceptent d'être liés par la Convention (en "rejoignant" la CITES) sont appelés "Parties" – et il y en a actuellement 183. Décider d'adhérer à la CITES peut être contraignant, autrement dit, les Parties sont tenues d'appliquer la Convention. Cependant, elle ne tient pas lieu de loi nationale; c'est plutôt un cadre que chaque Partie doit respecter, et pour cela, adopter une législation garantissant le respect de la Convention au niveau national.
SA	Autorités Scientifiques du pays « Partie », en lien avec la CITES.
SC	« Standing Committee » ou Comité permanent ; il donne au Secrétariat des orientations sur l'application de la Convention et supervise la gestion du budget du Secrétariat. En plus de ces fonctions clés, il coordonne et, s'il y a lieu, supervise, le travail des autres comités et groupes de travail, accomplit les tâches que lui confie la Conférence des Parties et prépare des projets de résolutions pour la Conférence des Parties
WWF	<i>World Wide Fund for Nature</i> , est une ONG, qui se décline un peu partout à travers le monde.
IFAW	<i>International Fund for Animal Welfare</i> , est une ONG pour la protection des animaux.

INTRODUCTION

En un siècle de temps, la population des éléphants d'Asie a chuté de façon drastique, alors même que cet animal est vénéré depuis fort longtemps dans de nombreux pays asiatiques, berceau de son aire de répartition. Que s'est-il passé pour que de plusieurs millions d'individus ils passent à quelques dizaines de milliers, répartis sur quelques pays uniquement ?

- *Un territoire qui se réduit*

Le territoire de l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) s'étendait autrefois très largement le long de la côte iranienne d'Asie occidentale, sur l'ensemble du sous-continent indien, remontait vers l'est en Asie du Sud-Est (en comprenant les îles de Sumatra, Java et Bornéo), et poursuivait en Chine jusqu'au fleuve du Yangtze-Kiang. Cependant, au fil des siècles, ce territoire de presque 9 millions de kilomètres carrés s'est morcelé et rétréci jusqu'à ne représenter plus que quelques 500.000 km², correspondant aujourd'hui à 5% de son aire originelle¹. Avec la détérioration de ses conditions de vie dans la nature, combinée à une chasse intensive entre le XIX^e et le XX^e siècle, la population totale des éléphants d'Asie a chuté de presque 85%. A cela s'ajoute la croissance quasi exponentielle des populations humaines en Asie, et donc l'invasion et l'exploitation de nouveaux territoires - qui étaient anciennement l'apanage des éléphants sauvages. Ces derniers, à l'image de leur territoire, se retrouvent en groupes épars, de plus en plus petits et isolés.

D'après les estimations actuelles, l'aire de répartition des quelques 40 000 éléphants d'Asie² restant, se répartit désormais sur 13 États seulement (dits « Etats de l'aire de répartition ») regroupés dans le sud de l'Asie, qui sont le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, le Népal, le Sri Lanka, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie (Kalimantan et Sumatra), la République Démocratique Populaire du Lao, la Malaisie (Malaisie péninsulaire et Sabah), le Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam³.

- *Une image puissante accompagnant l'Histoire de l'Homme en Asie*

Etant le plus gros mammifère terrestre du continent, il ne passe pas inaperçu avec son poids pouvant avoisiner les 6 tonnes et sa taille pouvant culminer à 3,5m de hauteur. Outre ces caractéristiques physiques, son espérance de vie dans la nature peut atteindre les 80 ans – à l'image de celle des humains – bien qu'elle se raccourcisse au moins de moitié en captivité⁴. Contrairement à son « cousin » d'Afrique (*Loxodonta africana*), l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) est beaucoup moins connu du grand public, et moins médiatisé. Ils sont même souvent confondus. Il existe effectivement des

¹ CHOUDHURY, A. et al. (2008). *Elephas maximus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2008: e.T7140A12828813.

² « Asian Elephant Range States meeting – Final Report », april 18-20 2017, Jakarta (Indonesia). p6.

³ Voir la carte géographique en annexe.

⁴ Des études ont démontré que l'espérance de vie des pachyderme en zoos ou cirques pouvait avoisiner les 15 ans, alors que correctement gérés et entretenus dans un travail comme l'exploitation du bois, leur espérance de vie pouvait remonter à 45 ans en moyenne.

similitudes entre ces deux espèces, telles qu'une relation sociale forte entre les individus d'un groupe, une structure matriarcale, ou encore, un comportement migratoire par exemple. Cependant, parmi les différences fondamentales qui les distinguent, outre la morphologie générale (trompe, taille des oreilles, forme de la tête et du squelette), leur mode de vie et leur aire de répartition (Asie versus Afrique), on notera que la population actuelle des géants d'Asie est également dix fois moins importante que celle des géants d'Afrique.

Animal révérend et omniprésent sur une grande partie de l'Asie pendant des millénaires, l'éléphant d'Asie revêt un puissant symbolisme où on le retrouve dans diverses religions et croyances, ainsi que dans la culture et l'Histoire⁵ des différents pays de son aire de répartition – appelés *Range States*⁶. Son effigie peut représenter une divinité - à l'exemple de Ganesh⁷-, être présente sur de nombreux logos - dont celui de l'Université de Chiang Mai -, ou encore comme se retrouver statufié et stylisé dans les temples d'Angkor⁸. Il est synonyme de force, sagesse et intelligence.

Afin de comprendre le rôle des éléphants dans chacun des *range States*, il est nécessaire de conserver à l'esprit que ceux-ci ont fait partie du patrimoine asiatique en tant que ressource exploitable durant des siècles, avant de devenir une ressource à conserver⁹.

- *L'éléphant d'Asie, objet d'études scientifiques peu fiables*

Les éléphants d'Asie ont fait l'objet de nombreuses recherches scientifiques, mais en y regardant de plus près, certains spécialistes¹⁰ dénoncent le peu d'études scientifiques fiables qui ont été réalisées, d'où des informations ou des connaissances actuellement insuffisantes les concernant. En effet, il s'avère que les mêmes chiffres à propos des populations sauvages ou captives ont été relayés maintes et maintes fois sans vérifications pendant des années¹¹. Et malgré une réelle dynamique autour de leur conservation, les fonds peinent à venir, et les études sérieuses à se faire. Ces dernières ont pourtant permis de mettre à jour nombre de points cruciaux quant à leur importance, ne serait-ce que pour leur rôle écologique. Que ce soit pour créer des ouvertures dans les forêts denses qu'ils habitent¹², pour

⁵ CHOUDHURY, A. et al. 2008. *Elephas maximus*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2008* : e.T7140A12828813

⁶ « *Range States* » = définit les 13 Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie. Par soucis d'allègement de la lecture du rapport, nous conserverons le terme anglais de « *Range States* ».

⁷ Ganesh : Dieu de la sagesse et patron des étudiants

⁸ « Les éléphants dans l'Histoire », disponible sur le site [<http://www.cosmovisions.com/elephantsChrono.htm>]. Ce dernier a été consulté le 22/08/2018.

⁹ LAINÉ, N. « Isoler pour mieux conserver ? Enjeux et paradoxes autour de la conservation des éléphants dans l'Inde contemporaine », *Ecologie et politique*, 2015/1 (N°50), p.147-162.

¹⁰ BLAKE, S., & HEDGES, S. (2004, October). *Sinking the Flagship: the Case of Forest Elephants in Asia and Africa*. *Conservation Biology*, 18(5), 1191-1202

¹¹ Id.

¹² CHOUDHURY, A. et al. 2008. *Elephas maximus*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2008* : e.T7140A12828813

permettre la croissance de nouveaux arbres après en avoir déraciné d'autres¹³, ou comme « disperser » de plantes¹⁴, ils participent à la modélisation de leur écosystème¹⁵ végétal et animal. Les éléphants peuvent vivre dans des endroits variés, mais leur habitat de prédilection demeure toutefois la forêt¹⁶, où il peuvent trouver de l'eau, de la nourriture et de l'ombre¹⁷ selon leurs besoins. En tant qu'espèce migratoire, ils sont généralement très fidèles à leurs domaines vitaux qu'ils parcourent sur de longues distances, jusqu'à parfois plus de 600 km² - comme il a été rapporté pour certaines femelles en Inde¹⁸. Sur des territoires circonscrits comme au Sri Lanka (une île), une adaptation est faite au milieu puisque les domaines empruntés sont plus petits, et donc les distances parcourues moindres – bien que toujours influencés par la flore et la fructification de certaines zones.

- *Des données chiffrées aléatoires*

Comme le souligne Simon Hedges¹⁹, les estimations sur la taille de la population exacte des éléphants d'Asie est donc sujette à controverse de par le peu d'informations exactes accessibles²⁰. Les approximations actuelles varient tout particulièrement au niveau de la population sauvage pour laquelle on recense entre 47619 et 50632 individus²¹, bien que les quelques 14300 individus captifs soient également des chiffres à prendre avec précaution, les systèmes d'enregistrement n'étant pas toujours appliqués - quand ils existent. D'une façon générale, la population captive représente donc au minimum quelques 25% de la population totale des éléphants d'Asie. A ces chiffres s'ajoutent environ 700 éléphants d'Asie présents en dehors de leur territoire d'origine (et recensés en Australie, en Europe et en Amérique)²², ceux-là étant tous captifs et enregistrés dans des studbooks régionaux^{23,24}. Parmi les éléphants comptabilisés comme vivant en captivité en Asie, environ 22% se trouvent en Thaïlande, 25% en Inde et presque 40% au Myanmar²⁵.

La nécessité d'établir une estimation précise des populations captives et sauvages intervient dans les stratégies de gestion à long terme. Ces chiffres ont été rassemblés dans le tableau ci-après, combinant deux sources de données différentes, mais émanant des représentants officiels des gouvernements.

¹³ PRADHAN NMB. (2007) « An Ecological Study of a Re-colonizing Population of Asian elephants (*Elephas maximus*) in Lowland Nepal ». Ph.D. thesis, Norwegian University of Life Sciences.

¹⁴ CAMPOS-ARCEIZ A., BLAKE S., « Megagardeners of the forest e the role of elephants in seed dispersal »

¹⁵ KITAMURA S., YUMOTO T., POONSWAD P. & WOHANDEE P. (2007) « Frugivory and seed dispersal by Asian elephants, *Elephas maximus*, in a moist evergreen forest of Thailand ». *Journal of Tropical Ecology*, 23, 373–376.

¹⁶ DATYE, H.S. and BHAGWAT, A.M. (1995): « Home range of elephants in fragmented habitats of central India ». *J. Bombay Nat. Hist. Soc.* 92: 1-10.

¹⁷ KOIRALA et al. « Feeding preferences of the Asian elephant (*Elephas maximus*) in Nepal ». *BMC Ecol* (2016) 16:54. DOI 10.1186/s12898-016-0105-9

¹⁸ JOSHI R., SINGH R., « Wildlife corridors and Asian elephants -*Elephas maximus*) : Lessons from Rajaji National Park, North-West India ». Marsland Press. *Journal of American Science*. 2009;5(5):31-40.

¹⁹ Simon Hedges, chercheur dans la conservation et la protection de la faune sauvage.

²⁰ BLAKE, S. & HEDGES, S., 2004. "Sinking the Flagship: the Case of Forest Elephants in Asia and Africa". *Conservation Biology*, October, 18(5), pp. 1191-1202.

²¹ Chiffres venant du tableau n°1 page 12.

²² Report from IUCN/SSC sponsored by AsESG meeting in 2006 (said draft position statement)

²³ « 2014 North American Regional Studbook – Asian Elephant (*Elephas maximus*) ». Oregon Zoo. 2015.

²⁴ « European Studbook for Asian Elephants (*Elephas maximus*) ». EAZA European Association of Zoos and Aquarium. 2015

²⁵ CITES. « Illegal Trade in Live Asian Elephants : a review of current legislative, regulatory, enforcement, and other measures across range States ». CoP17. Doc. 57.1. Annex 5. IUCN/SSC.

Pays appartenant à l'aire de répartition des éléphants d'Asie	Nombre d'individus sauvages recensés en 2017 ²⁶	Nombre d'individus captifs recensés en 2017 ²⁷
Bengladesh	210-330 ²⁸	96
Bhoutan	513	9
Cambodge	400-600	70
Chine	300	243
Inde	29391-30711	3467-3667
Indonésie	1724-1800	467
Lao PDR	600-800	454
Malaisie	Péninsule :1223-1677 Sabah : 2040	Péninsule : 92 Sabah : 23
Myanmar	2000	~5000
Népal	135-250	216
Sri Lanka	5879	230
Thaïlande	3100-3600	3783
Vietnam	104-132	88
TOTAL	47619 - 50632	14238-14438

Tableau n°1 – Recensement du nombre d'éléphants captifs et sauvages en 2017.

En étudiant ce tableau, les trois pays ayant la population captive la plus importante sont l'Inde, le Myanmar et la Thaïlande. A eux trois, ils représentent la grande majorité des éléphants captifs d'Asie. Toute action de leur part aura plus de poids qu'un pays voisin ne possédant que quelques centaines d'individus. En ce qui concerne la taille des populations sauvages, ce sont surtout l'Inde, la Thaïlande, le Sri Lanka, le Myanmar, l'Indonésie et la Malaisie qui sont les plus représentatifs.

Par la taille de leur population d'éléphants, chaque range State n'aura pas les mêmes priorités.

- *Comment la situation des éléphants d'Asie a-t-elle basculée ?*

Au nombre des menaces qui pèsent sur ce pachyderme, d'une manière générale, il peut être cité le commerce de l'ivoire, le braconnage, l'augmentation du nombre de conflits entre éléphants et humains, et la perte, la dégradation et la fragmentation de leur habitat face aux besoins liés à la croissance

²⁶ CITES/IUCN. (2016). *Illegal Trade in Live Asian Elephants: a review of current legislative, regulatory, enforcement, and other measures across range States. CoP17. Doc. 57.1, Annex 5. p9*

²⁷ AsERSM (2017). *Report of the Asian Elephant Range States Meeting, April 2017, Jakarta (Indonesia). IUCN-SSC. p13-22.*

²⁸ AsERSM (2017). *Report of the Asian Elephant Range States Meeting, April 2017, Jakarta (Indonesia). IUCN-SSC. p13. Le pays estime également avoir 93 éléphants non-résidents.*

économique et aux populations humaines en expansion^{29,30} - ces dernières étant les menaces anthropiques principales pointées du doigt par les chercheurs et décideurs³¹. Pour compliquer la donne, la tendance de la population (d'*Elephas maximus*) à la hausse ou à la baisse dans certaines zones ne sont pas connues, ne permettant pas de savoir si les individus sont plus ou moins exposés à certains dangers ou non.

La problématique concerne aussi bien les populations sauvages que captives, toutes deux étant intimement liées, notamment en considérant le fait que la plupart des éléphants captifs ont été prélevés dans le milieu naturel (à l'état sauvage). Ceci implique que toute menace sur les éléphants sauvages le devient pour les éléphants captifs³².

- *Des lois et règlements difficilement applicables ... ou appliqués*

Afin de protéger leur patrimoine environnemental et écologique exceptionnel (faune, flore), chacun des *range State* a établi des règles et des lois à un niveau local, régional ou national, qu'ils soient ou non spécifiques aux éléphants d'Asie. En ce qui concerne le commerce des éléphants vivants ou de leurs parties, les lois existent, mais l'application de celles-ci n'empêche pas un marché en plein essor, légal ou illégal. De plus, géographiquement ou politiquement parlant, il n'est pas évident de trouver des frontières entre Etats qui ne soient pas « poreuses ». S'ajoute à cela le fait que les troupeaux sauvages d'animaux eux-mêmes traversent les frontières d'un pays à un autre, et que si les règles ne sont pas les mêmes entre Etats, la situation se complexifie.

Nous verrons plus tard dans cette étude que l'application des lois et règlements est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre et à faire respecter, que le fait de les créer et promulguer.

- *Un statut actuel sur le fil du rasoir*

D'un point de vue scientifique, l'éléphant d'Asie apparaît comme 'En Danger' dans la liste de l'IUCN³³ depuis 1986. Cette liste Rouge (ou *Red List*) a pour but principal d'alerter le public et les responsables politiques notamment, sur l'ampleur du risque d'extinction de nombreuses espèces, et de la nécessité urgente de développer des politiques de conservation, en incitant la communauté internationale à réduire le taux d'extinction des espèces menacées.

D'un point de vue commerce international, l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) est répertorié depuis 1975 sur l'Annexe I de la CITES - plus connue sous l'appellation de « Convention de Washington » - qui est la *Convention on International Trade of Endangered Species* (faune et flore sauvages). De ses

²⁹ BLAKE, S., & HEDGES, S. (2004, October). *Sinking the Flagship: the Case of Forest Elephants in Asia and Africa*. *Conservation Biology*, 18(5), 1191-1202

³⁰ LIU, P., et al. (2017). *Conflict between conservation and development : cash forest encroachment in Asian elephant distribution*. *Scientific Reports*. 7 :6404 / DOI :10.1038/s441598-017-06751-6 [www.nature.com/scientificreports]

³¹ LING L.E., ARIFFIN M., ABD MANAF L., « A qualitative Analysis of the the Main Threats to Asian Elephant Conservation ». *Research article. Gajah n°44* (2016), p. 16-22.

³² *Entretien n°16 avec un chercheur spécialisé dans les éléphants d'Asie*

³³ IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), créée en 1964.

trois annexes, c'est l'annexe I qui liste les animaux en danger critique d'extinction et pour lesquels le commerce est interdit - sauf cas exceptionnel. Malgré cela, ce n'est qu'en 1989 que la CITES interdit le commerce de l'ivoire et que la chasse aux éléphants devient réglementée.

Lors de ce stage mené au service scientifique du Secrétariat de la CITES, à Genève, le volet « technique » portait sur l'application de la décision 17.217 et de la décision 17.218 sur l'éléphant d'Asie³⁴. Il est alors apparu très clairement qu'il existait une très forte controverse sur les modes de gestion de cet animal. Entre la variété des acteurs et la multiplicité des enjeux (commerciaux, politiques, économiques, environnementaux...), il semblait intéressant de tenter de comprendre et d'approfondir les jeux de pouvoir, ainsi que les facteurs limitant ou dynamisant la protection des pachydermes asiatiques.

Méthodologie

Afin de mener à bien ce travail, différents types de collecte et de recherche de données ont été mis en œuvre. Ainsi, cela a commencé par une étude du contexte historique concernant le statut de l'éléphant d'Asie, avant de faire un état des lieux des actions entreprises par les *range States*, ainsi qu'à un niveau plus élevé, par la CITES. En collaboration avec son Secrétariat (structure d'accueil), plusieurs acteurs et partenaires impliqués dans le contexte de cette étude ont été identifiés puis contactés afin de recueillir un large panel de points de vue. Parmi ceux-ci, des vétérinaires (de zoos ou spécialisés dans les éléphants), des spécialistes des éléphants d'Asie dans leur domaine (chercheurs, scientifiques, sociologues), des ONG, des responsables du gouvernement en place dans les 13 *range States*, etc. Une première piste fut donc de contacter des personnes reconnues pour leur professionnalisme et leurs qualités d'enquêteurs. De plus, le travail de certains sociologues comme Nicolas Lainé sur ce même sujet, ont permis d'apporter un éclairage différent concernant la conservation des espèces.

L'enquête a également été alimentée et orientée par de nombreuses recherches sur internet ou par des livres ou articles traitant des sujets associés aux éléphants d'Asie ou aux relations internationales, afin d'avoir une vision assez large de la situation. Il a cependant fallu restreindre le champ des recherches pour se concentrer sur la controverse en elle-même.

Bibliographie

La recherche bibliographique sur le sujet a commencé en reprenant tous les précédents documents réalisés par la CITES depuis plusieurs années, qu'ils émanent du Comité pour les animaux (AC), du Comité permanent (SC), ou de la Convention des Parties (CoP). Il existe beaucoup de documents parlant du commerce de l'ivoire et du braconnage, mais assez peu traitant des éléphants d'Asie en tant que tels. Peu d'informations factuelles et précises étaient disponibles sur la population captive *in situ*, les études terrain réalisées et publiées portant principalement sur les populations sauvages. De plus,

³⁴ Voir en Annexe III : La note de synthèse du rapport de mission technique issu du mémoire CEAV.

comme vu précédemment, le doute était posé, quant à leur sérieux et leur fiabilité. Rares sont les articles publics impliquant les organes de gestion nationaux au sujet des éléphants d'Asie, ou leurs politiques nationales.

Enquêtes

La première particularité de cette étude est que les interviews, bases de l'enquête, n'ont pas pu être réalisés en face à face. Les interlocuteurs étant tous répartis en Asie, en Europe ou aux Etats-Unis, il ne fut pas possible d'aller à leur rencontre physique. Cependant, afin de recueillir leur ressenti et leur point de vue, un échange a été proposé sur Skype, à travers lequel ils se sont plus ou moins librement exprimé en fonction de la distance, de la barrière de langage, de la différence de culture parfois, de leur position professionnelle, et des difficultés techniques.

La deuxième particularité de cette étude porte sur le fait que les deux sujets du stage (l'un technique, le CEAV, et l'autre à dimension sociologique, le PAGERS) exploitaient les mêmes sources et les mêmes données, mais de façon totalement différente. Cela a pu créer des difficultés supplémentaires et surtout de l'incompréhension ou de la confusion de la part des *range States*.

Afin de récolter le maximum de données venant de deux types d'acteurs très différents, deux grilles d'entretien ont été élaborées, alliant questions techniques et questions plus générales, orientées pour l'étude ci-présente. Le premier questionnaire (Questionnaire I) a été plus spécifiquement établi pour les Pays de l'aire de répartition auxquels il a été soumis, et le second (Questionnaire II) a été présenté aux autres acteurs considérés comme 'expérimentés' dans le domaine des éléphants d'Asie. Dans les deux types de questionnaire, seules les questions à objectif technique différaient pour s'adapter à la fonction de la personne interrogée – mais pas celles à visée sociologique.

Le choix de la méthode d'enquête est basé sur des entretiens semi-directifs, sous la forme de questions ouvertes, afin de favoriser l'expression des acteurs tout en privilégiant une entrée par l'activité professionnelle ou des responsabilités de l'interviewé par rapport aux éléphants. Le travail est donc abordé de manière plus qualitative que quantitative. Dans les deux cas, après une première approche par voie électronique, il a été proposé un entretien oral par Skype afin de pouvoir voir et entendre l'interlocuteur. Pour tous les participants ayant accepté ce mode d'enquête, il leur a été demandé la permission de les enregistrer en leur assurant la confidentialité et l'anonymat - l'objectif étant notamment que les personnes interrogées ne s'auto-censurent pas et se sentent plus libres dans leur discours, hors points techniques.

Lorsque les 13 pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie ont été sollicités, ce sont généralement les Organes de Gestion National (ou *Management Authority*), les Référents CITES ou les responsables des *State Forest Departments* qui ont répondu. Parmi eux, seul un pays a répondu favorablement à un entretien oral via Skype après avoir préalablement reçu le questionnaire. Trois autres pays ont répondu

au questionnaire écrit. Deux ont répondu ne pas pouvoir répondre - pour différentes raisons dont le manque de temps. Face au mutisme des sept autres pays, un rappel par voie de mail a été fait par deux fois, la dernière sollicitation ne demandant finalement que de répondre aux points techniques - soit la gestion des éléphants captifs et les systèmes de marquage, enregistrement et traçabilité mis en place depuis la CoP17³⁵. En tout, cela a fait un entretien oral avec les range States, sur les 13 pays sollicités (voir tableau de la « Liste des Entretiens », en Annexe I). Un certain nombre d'acteurs n'ayant pas voulu d'interview oral pour différentes raisons (allant du décalage horaire jusqu'aux restrictions de politique interne), il a fallu s'adapter en leur envoyant le questionnaire sous format électronique – en espérant qu'il revienne complété. De fait, 7 questionnaires ont été remplis et retournés au Secrétariat, mais uniquement exploitable au niveau de ses réponses techniques, les questions « sensibles » ayant été éludées.

En ce qui concerne l'autre type d'acteurs, les « experts des éléphants d'Asie », indépendants de tout *range State*, ils furent 10 à répondre favorablement (voir spontanément) à la demande d'interview. Lors des premiers entretiens oraux, le questionnaire fut suivi assez scrupuleusement. Cependant, au fur et à mesure des enquêtes, alors qu'une certaine assurance naissait au contact des interlocuteurs et grâce à l'accumulation des connaissances sur le sujet des éléphants d'Asie, des questions plus pointues ont été posées sur des points qui méritaient d'être explorés plus précisément. Cet entretien semi-directif, comme le soutiennent Gilles Pinson et Valérie Sala Pala dans leur article « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? »³⁶, est un outil pertinent et indispensable. En effet, une nette différence est observable entre les réponses qui ont été apportées de façon manuscrite (cas des 7 *range States*), de celles qui ont été apportées oralement (11 en tout). S'imposer à son interlocuteur³⁷ à travers un bout de papier, même dématérialisé, ce n'est pas possible par voie écrite.

La réalisation de ce stage dans un milieu international, a apporté une autre vision des politiques et du jeu des décisions autour d'un sujet sensible comme celui de l'éléphant d'Asie. En tant que future fonctionnaire cela m'a permis de découvrir une institution internationale, et apporté une autre vision de la politique, notamment en ce qui concerne les relations entre pays. Un premier constat a été la nette différence observée entre les acteurs sollicités pour répondre à l'enquête : d'un côté, les agents gouvernementaux qui étaient très réticents à accepter un entretien et qu'il a fallu relancer plusieurs fois ; et de l'autre, les ONG et experts qui ont été très prompts à s'exprimer sur le sujet.

Outre la position professionnelle des acteurs impliqués, d'autres facteurs ont donc limité cette étude, dont, en premier lieu, la barrière de la langue. La quasi-totalité des échanges s'est fait en anglais, agrémenté d'une kyrielle d'accents (indien, vietnamien, sud-africain, britannique, etc.) qui ont parfois compliqué la compréhension bilatérale ou la retranscription. La majorité des verbatims émanant des

³⁵ CoP17 = 17^e Conférence des Parties, à Johannesburg (Afrique du Sud), en 2016.

³⁶ PINSON G., SALA PALA V. « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », Revue française de science politique 2007/5 (Vol. 57), p.555-597. DOI 10.3917/rfsp.575.0555.

³⁷ CHAMBOREDON H., PAVIS F., SURDEZ M., WILLEMEZ L. « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. » In : *Génèses*, 16, 1994. Territoires urbains contestés. pp. 114-132. DOI : <https://doi.org/10.3406.genes.1994.1251>

interviewés ont été laissées en anglais afin d'éviter tout risque de mauvaise traduction. Ensuite, la culture des interlocuteurs des *range States* (en Asie), devait être considérée avec prudence afin de ne pas les offenser d'une quelconque manière ; on n'aborde pas des asiatiques comme on le ferait avec des européens ou des américains. Enfin, le fait que les échanges se fassent dans des pays différents, il a fallu programmer des entretiens Skype en prévoyant le décalage horaire (certains avaient jusqu'à 9h de différence avec la Suisse), et le fait que parfois trois personnes pouvaient participer à la même conversation, mais dans trois lieux totalement différents³⁸. Dans le cas où la qualité des enregistrements n'était pas toujours optimale, et il est souvent arrivé que le logiciel s'interrompe en plein milieu d'une discussion.

La CITES est une structure internationale, et par là, en tant que stagiaire de son Secrétariat, je représentais ma structure d'accueil et devais me présenter et agir avec la même pondération et le même professionnalisme qu'eux. Si certaines Parties proposaient de lire le questionnaire avant d'accepter d'y répondre, je devais m'y soumettre et ne pas insister pour un interview oral sans préparation (de leur part) car cela aurait été très mal vu. De plus, les réponses apportées par les Parties ne présentaient pas toujours d'intérêt : les formules restaient vagues, les faits peu détaillés, et une importante recherche a été nécessaire pour combler les manques. Des responsables du Secrétariat de la CITES m'ont expliqué que c'était normal de la part des pays membres : « *Pas de réponse est une réponse* », m'a-t-on dit avec philosophie.

Afin de répondre à la problématique posée par la controverse des modes de gestion de l'éléphant d'Asie, nous allons montrer que de part la multiplicité des acteurs et des enjeux autour de cet animal, un changement est souhaitable, mais sera difficile à obtenir à court terme.

Dans ce mémoire, nous aborderons donc cette controverse en commençant par présenter la problématisation du statut actuel de l'éléphant d'Asie, lui qui est passé de l'animal «objet consommable» à l'animal «à protéger». Cette icône vivante, rappelle qu'elle est avant tout un animal non domestiqué et que son statut « en danger » tout réaliste qu'il soit, ne le protège pas des représailles de populations en colère ou des braconniers.

Cela nous amènera dans une deuxième partie à étudier comment cette controverse évolue dans la gestion des politiques actuelles, face à une multiplicité d'acteurs plus ou moins engagés, et des politiques décidées à plusieurs niveaux.

Enfin, en dernière partie, nous aborderons les stratégies proposées pour aider l'éléphant d'Asie et améliorer sa situation, en nous interrogeant sur l'avenir des politiques qui le concerne, telles qu'elles apparaissent aujourd'hui.

Ce mémoire n'a pas pour ambition de redéfinir la situation des éléphants d'Asie, ni même de critiquer les pays qui les gèrent. Le but est de faire comprendre qu'autour d'un animal emblématique comme

³⁸ Entretien n°10 avec le *Conservation coordinator* d'une ONG et le *Enforcement coordinator*

celui-ci, les complications sont nombreuses, ne favorisant pas des solutions communes et constructives.

I- Une problématisation à la taille de l'animal ?

Dans cette première partie, nous allons tout d'abord présenter comment un tel animal peut se retrouver aussi bien en position d'emblème, que comme un problème. De son statut d'icône dans de nombreuses cultures asiatiques et orientales, il peut devenir un sujet problématique à gérer, la vie d'humains étant parfois en jeu. Il faudra cependant distinguer le cas des éléphants d'Asie captifs de celui des éléphants sauvages.

A- Une icône, victime de son succès ?

Ainsi que nous l'avons abordé en introduction, parmi les animaux qui ont fait l'Histoire en accompagnant les pas de l'homme en Asie, les éléphants ont donc une place privilégiée. Certains pays se targuent même qu'ils sont leur trésor national et l'identité de leur pays³⁹.

L'éléphant dans la religion

« *L'éléphant a été et est toujours une source d'inspiration inépuisable pour de nombreuses religions* », écrit l'auteur de l'Éléphant du Web, sur son site éponyme⁴⁰. C'est sans conteste la religion hindoue qui exploite le plus l'éléphant, que l'on retrouve de façon omniprésente, et sous toutes les formes, comme le plus célèbre : Ganesh, le Dieu à tête d'éléphant symbolisant la Sagesse. De nombreux autres dieux hindous comme Indra (Dieu des Orages et de la Bataille) ou Agni (Dieu du Feu), sont représentés chevauchant un éléphant ; et dans l'imagerie hindoue, la Terre est représentée portée par huit éléphants, qui représentent les piliers de la Terre et lui donnent sa stabilité.

A l'image des hindouistes, chez les bouddhistes également, les éléphants ont une dimension sacrée : en effet, la légende voudrait que la mère de Bouddha ait rêvé d'un éléphant blanc la nuit avant sa naissance. De part cette « vision » et leur rareté réelle, les éléphants blancs sont sacrés en Inde et en Thaïlande, et ont longtemps servi d'offrandes aux Princes.

La religion chrétienne n'est pas en reste avec la symbolique de l'éléphant : ce dernier symbolise le baptême, mais aussi la chasteté, ou encore la constance, maîtrise de soi et prudence.

L'auteur du site termine en écrivant que « *l'éléphant apparaît même dans la religion musulmane : dans le Coran, la 105ème sourate s'intitule "L'Éléphant" ("Al-Fil"), et met en scène la vengeance des Abyssins contre La Mecque, qui a profané leur église, à l'aide du gigantesque éléphant Mahmoud* ».

³⁹ Entretien n°4 avec un représentant du gouvernement d'un rang State.

⁴⁰ « La symbolique de l'éléphant », par L'Éléphant du Web. Site disponible sur : [<https://petitcactus.fr/la-symbolique-de-lelephant/>], consulté le 21/07/2018.

La symbolique du géant des forêts est bien enracinée jusque dans les différentes religions, où il reflète un esprit bon et protecteur.

Des Temples et des éléphants

La représentation de l'éléphant dans certaines religions orientales ou asiatiques font que certains spécimens vivants vont « garder » l'entrée des temples et des pagodes⁴¹, que ce soit de façon permanente comme dans les temples très fréquentés, ou bien donnés ou loués de façon temporaire pour les célébrations⁴². Très populaires partout en Asie, les fêtes religieuses voient les éléphants préparés et décorés aux couleurs des dieux, et ils sont même utilisés pour bénir les fidèles avec leur trompe. Au Laos, la cérémonie pour le rappel des âmes (*baci* ou *soukhouan*) du nouvel an bouddhique voit les cornacs laotiens nouer des fils de coton autour des oreilles de leurs éléphants, symbolisant ainsi les liens entre âmes humaines et les âmes des éléphants.

Dans les lieux de culte, les éléphants sont considérés comme captifs, et font parti de la manne socio-économique du pays, notamment en ce qui concerne les temples et les cérémonies religieuses⁴³ comme dans le Kerala, au sud de l'Inde⁴⁴. Cependant, les opposants à leur utilisation estiment que le traitement en captivité des éléphants des temples est insuffisant ou inacceptable⁴⁵, et a même donné lieu à des condamnations. Les causes de malnutrition ou d'abus corporels ou psychologiques⁴⁶ sont dénoncés, contrant les partisans religieux désirant conserver icône vivante. Cependant, la réalité est parfois dure pour les pachydermes, comme en témoigne cette experte des éléphants d'Asie de façon amère : « *They are just tied up somewhere, and once in a while, they go on some processions* ». « *It's miserable* », ajoute-t-elle. Parfois sans eau ni nourriture, et sous un soleil de plomb.

La controverse sur l'utilisation de l'éléphant en religion oppose donc les partisans de la tradition⁴⁷ du culte aux défenseurs des droits et de la protection de l'animal.

Une interaction Homme-Eléphant millénaire

Que ce soit dans l'imaginaire ou dans la réalité, les éléphants sont retrouvés aussi bien à côté des souverains dans des tenues d'apparat, que comme moyens de transport, auxiliaires dans le bardage

⁴¹ Entretien n°3 avec un représentant du gouvernement d'un range State.

⁴² « Elephant temple ». Site internet disponible sur : [https://en.wikipedia.org/wiki/Temple_elephant], consulté le 23/07/2018.

⁴³ Id.

⁴⁴ « Elephants in Kerala culture ». Site internet disponible sur : [https://en.wikipedia.org/wiki/Elephants_in_Kerala_culture], consulté le 15/08/2018.

⁴⁵ PRIYA, L.S. (12/02/2018) « No more elephants for temple run : how a Kerala Temple is showing the way ». Site disponible sur : [<https://www.thebetterindia.com/130854/temple-elephants-ancient-custom-kerala-sree-mahadeva-temple-cherthala/>], consulté le 15/08/2018.

⁴⁶ DALTON, J. « Chained, beaten, whipped, and exploited like slaves : The hidden horrors meted out to India's temple elephants ». (18/04/2018) Site disponible sur : [https://www.independent.co.uk/news/long_reads/indian-temple-captive-elephants-kerala-chained-beaten-whipped-died-modi-a8313696.html], consulté le 28/07/2018.

⁴⁷ Voir figure 2, en fin de rapport.

du bois, ou encore comme armes lors des guerres locales⁴⁸. Leur intelligence, leur grande force et leur propension à accepter la domination par les humains en font un outil de choix, notamment lors des colonisations. Les anglais, colonisateurs des Indes durant deux siècles, ont même promulgué des lois en leur faveur et pour leur protection.

Dans certaines cultures, le privilège de posséder un éléphant était synonyme d'opulence, pouvoir et richesse, où seuls les princes et autres nantis pouvaient en avoir. En Inde, par exemple, les connaissances de la manipulation, de la physiologie et de la santé des éléphants était réservée à l'élite, appelée '*Arthasastra*', ou science de l'habileté politique⁴⁹.

Parmi toutes les utilisations anciennement réservées aux éléphants, il peut être intéressant de découvrir qu'ils pouvaient être bourreaux – en écrasant la tête des condamnés à mort -, assujettis qu'ils étaient, à la décision d'autres hommes⁵⁰, ou une « arme » supplémentaire à la chasse au tigre, divertissement hautement dangereux, puisque leur hauteur conférait une protection supplémentaire au chasseur et au cornac. A ce sujet, la chasse à l'éléphant fut monnaie courante au cours du XIXe siècle, notamment pour leur ivoire, mais également pour le privilège douteux d'abattre ce magnifique animal.

Outre l'attrait de la chasse, les « étrangers » (occidentaux, par exemple) portaient une curiosité toute légitime face à cet animal exotique et puissant qu'ils pouvaient aller contempler dans certains zoos.

Objets de divertissement et de spectacle

Vivants, les éléphants d'Asie sont souvent capturés dans la nature pour être domptés en cirques⁵¹ ou parqués en zoos. L'icône est alors objet de curiosité, d'attraction touristique. On fait faire des tours sur son dos, on le montre, on peut même le nourrir.

Pour devenir l'objet de ces divertissements ou ces spectacles, ils doivent apprendre des tours destinés à amuser les touristes. Pour se faire, ils sont souvent contraints à l'aide de piques ou de privations confinant à la torture. Ces piques sont souvent utilisés derrière les oreilles, là où les zones de peau sont le plus sensible⁵².

L'appât du gain par la manne touristique

L'Asie est une destination très prisée des touristes, et l'idée d'approcher des éléphants – ces géants « gentils » - est particulièrement séduisante. En Thaïlande, par exemple, il existe de nombreux parcs

⁴⁸ « Les éléphants dans l'Histoire », disponible sur le site [<http://www.cosmovisions.com/elephantsChrono.htm>]. Ce dernier a été consulté le 22/08/2018.

⁴⁹ BIST S.S., CHEERAN J.V., CHOUDHURY S., BARUA P., MISRA M.K. « The domesticated Asian elephant in India ». Disponible sur : [<http://www.fao.org/docrep/005/ad031e/ad031e0g.htm>], site consulté le 16/07/2018.

⁵⁰ « Les éléphants dans l'Histoire », disponible sur le site [<http://www.cosmovisions.com/elephantsChrono.htm>]. Ce dernier a été consulté le 22/08/2018.

⁵¹ Voir figure 6, en fin de rapport.

⁵² Voir figure 1, en fin de rapport.

proposant des trekkings à dos d'éléphant, un bain avec eux ou encore la découverte des sanctuaires les protégeant. Ces propositions aguicheuses cachent souvent une sombre réalité. Mais l'attraction favorite entre toutes, c'est l'approche du « bébé éléphant ». Un éléphanteau, pour les organisateurs de circuits touristiques, c'est le jackpot. Un jackpot de quelques 33000 US\$⁵³. « *Il est orphelin* », expliqueront-ils aux touristes. Parmi ces éléphanteaux, il est à se demander combien il y a d'orphelins réels, et combien proviennent de populations captives, ou encore combien d'autres proviennent d'une capture à l'état sauvage ? Ce trafic d'éléphanteaux, très lucratif et parfaitement illégal, participe au dépeuplement et à la fragilisation des éléphants d'Asie en général, sachant qu'en plus, l'espérance de vie d'un éléphanteau en captivité est faible. Se rajoute à cela l'effrayante vérité que pour qu'un juvénile soit capturé, c'est parfois tout le groupe qui est tué⁵⁴ alors qu'il tentait de le protéger. Une fois en captivité, le taux d'échec - par la mort de l'animal - est important⁵⁵, ce qui peut être expliqué par les soins de médiocre qualité apportés aux jeunes animaux, ou encore par les méthodes de dressage qui sont censées « casser » le tempérament de l'éléphant. Actuellement, ces éléphanteaux proviennent surtout de Birmanie, mais ils peuvent également être issus d'autres pays⁵⁶.

Les éléphants étaient autrefois utilisés dans le travail du bois par des unités forestières, et permettaient aux propriétaires de gagner de l'argent ainsi, et de bien s'occuper de leurs animaux. Aujourd'hui, par la mécanisation et la raréfaction du travail du bois, les adultes n'ont plus la même utilité, et surtout plus la même valeur. Seuls les éléphanteaux rapportent. Le tourisme est devenu une des sources financières les plus profitables. En raison de l'engouement des touristes pour les juvéniles, un trafic d'éléphanteaux (sauvages, ou nés en captivité) alarme les autorités, mais jusque-là, on n'en connaît pas encore l'ampleur. De par la pression exercée sur cette espèce, notamment à l'état sauvage, elle est déclarée comme en danger d'extinction⁵⁷, avec un statut particulièrement critique dans certains pays tels que Sumatra, le Vietnam ou Laos⁵⁸ - sachant qu'à Sumatra, elle est passée en '*Danger Critique d'Extinction*' sur la Liste Rouge de l'IUCN.

Il existe un grand nombre d'éléphants captifs dans les pays de l'aire de répartition, et l'absence de système normalisé d'enregistrement de ces individus captifs fournit une couverture supplémentaire au commerce illégal des éléphants et de leurs produits, y compris de l'ivoire⁵⁹.

Braconnage et commerce illégal

Parmi les causes importantes de danger concernant les éléphants d'Asie, le braconnage - qui touche aussi sûrement les éléphants d'Asie que les éléphants d'Afrique - et le commerce illégal d'individus

⁵³ NIJMAN V., « *An assessment of the live elephant trade in Thailand* ». A TRAFFIC Report. Elephant Family. 2014.

⁵⁴ BEGLEY C. « *A report on the Elephant Situation in Burma* ». Rapport. (Oct.2006)

⁵⁵ NIJMAN V., « *An assessment of the live elephant trade in Thailand* ». A TRAFFIC Report. Elephant Family. 2014.

⁵⁶ BEGLEY C. « *A report on the Elephant Situation in Burma* ». Rapport. (Oct.2006)

⁵⁷ CHOUDHURY, A. et al. (2008). *Elephas maximus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2008: e. T7140A12828813.

⁵⁸ International elephant foundation. *ElefantAsia*. Project : *Domesticated Elephant Advanced Registration (DEAR)*. 2010-2011. Pdf.

⁵⁹ CITES Secretariat. (2017). *Status of Elephant populations, levels of illegal killing and the Trade in Ivory: A Report to the CITES Standing Committee*. SC69 Doc. 51.1 Annex.- p. 10

vivants, sont des facteurs inquiétants. En effet, le braconnage tel qu'il apparaît depuis quelques années ne concerne plus seulement l'ivoire. Quoique les éléphants d'Afrique soient l'espèce première ciblée par les trafiquants pour la taille de leurs défenses et le nombre d'individus en portant (mâles et femelles), l'éléphant d'Asie est également une victime de ce commerce. Rien qu'en Inde, 121 éléphants auraient été tués par braconnage pour leur ivoire entre 2008 et 2011, selon la *Wildlife Protection Society of India*. Une des conséquences de ce braconnage sélectif fut que le taux de mâles (uniques porteurs de défenses chez *Elephas maximus*) a dramatiquement chuté, ce qui a modifié le ratio mâles/ femelles, pouvant créer un écart allant de 1 mâle pour 80 femelles. Ceci contribue à un appauvrissement possible de la génétique des populations, à sa reproduction et par conséquent à sa viabilité. Certains pays comme le Vietnam se retrouvant avec une poignée résiduelle d'individus, voient la pérennité de la race en danger d'extinction⁶⁰.

Malheureusement, le braconnage ne se limite pas uniquement à l'ivoire : une nouvelle menace pèse sur les derniers éléphants d'Asie dont les queues, la peau, la trompe, la chair et toutes autres parties⁶¹ pouvant être consommée ou vendue sous quelque forme que ce soit, deviennent objets de convoitises. Le marché se développe surtout en Chine, très demandeur pour la médecine traditionnelle, pour laquelle des parties d'éléphants peuvent être retrouvées séchées ou broyées sous forme de poudre pour soigner des maux divers⁶². Outre l'utilisation en médecine traditionnelle, on peut retrouver sur les étals ou sur internet, des bracelets et bijoux, des objets de prières ou d'autres souvenirs faits à partir de parties d'éléphants⁶³. Le nombre d'éléphants tués pour braconnage sont difficiles à établir car peut-être sous-rapportés. De plus, il n'existe actuellement aucune traçabilité sur ce marché en plein essor et peu de contrôles⁶⁴.

Pour tous ces aspects, l'éléphant d'Asie fait figure de victime, pour laquelle traditions (humaines) et protection (animale) se disputent. La captivité des éléphants appartient-elle aux solutions ou aux menaces qui l'accablent ?

B- L'éléphant d'Asie : un animal réellement domestiqué ?

Dès lors que les éléphants étaient capturés et maintenus dans un état de complète dépendance à l'homme, il n'est plus considéré comme sauvage. Et pourtant...

⁶⁰ Entretien n°9 avec la directrice d'une ONG

⁶¹ An Investigative report from Elephant Family (Protecting Asian elephants and their habitat). "Skinned. The growing appetite for Asian elephants". April 2018.

⁶² Entretien n°9 avec la directrice d'une ONG

⁶³ "Skinned. The growing appetite for Asian elephants". An Investigative report from Elephant Family (Protecting Asian elephants and their habitat). April 2018. Pdf.

⁶⁴ Entretien n°15 avec un consultant spécialisé dans les crimes sur la faune sauvage

- *Domestique ou captif : quelle définition choisir ?*

Comme nous avons pu le voir précédemment, la captivité des éléphants n'est pas un facteur nouveau, et appartient aux héritages « animalo-culturels⁶⁵ » de certains pays au même titre que le cheval, pour la conquête et la domination de nouveaux territoires. Cependant, malgré leur promiscuité avec les humains, il n'est pas question de parler de « domestication » de l'éléphant d'Asie⁶⁶. Ceux-ci n'ont pas été ni croisés ni sélectionnés comme d'autres espèces l'ont été (chiens, chevaux, bétail), et ils demeurent très difficiles à élever en captivité⁶⁷. Une différence existe entre les partisans du terme « domestique » appliqué aux éléphants - qu'ils défendent par la culture et l'Histoire de leur pays -, et ceux qui y sont opposés en n'acceptant que le terme « captif ».

La divergence d'opinion à ce sujet a transparu jusque dans les enquêtes menées. En effet, pour certains, la notion ne semble pas claire et ils justifient leur position en expliquant le terme « domestique » par le fait que les individus mentionnés soient nés en « conditions artificielles »⁶⁸. Ce fut en général les représentants des pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie qui maintinrent cette version, ou évitèrent de se positionner avec clareté⁶⁹. A contrario, les ONG et autres experts leur définition des éléphants non sauvages comme « captifs », en s'appuyant sur la science.

« There is no such thing as a domesticated elephant. They have never been domesticated in the way dogs or goats (...) have been. (...) The real term is captive elephant »⁷⁰.

C'est également ce que rajoute cette vétérinaire, spécialiste des éléphants : *« Pour moi les éléphants ne sont pas domestiqués. Parce que domestiqué ça veut dire que sur plusieurs générations d'animal il y a certains traits génétiques qui sont préférables aux humains ; c'est les humains qui domestiquent les animaux, pas l'inverse. (...) Alors tout ce qui est chiens, chevaux, vaches, on a plusieurs variétés. (...) Mais les éléphants en captivité n'ont pas été domestiqués, ils ne sont pas... Génétiquement, c'est un éléphant sauvage. En fait, la plupart des éléphants en captivité, dans le monde entier, sont sauvages. Ils ont été capturés. Ils ne sont pas nés en captivité. Oui, il y a des éléphants qui naissent en captivité, ça c'est sûr, mais la plupart des éléphants, maintenant, aujourd'hui, en captivité, sont venus de l'état sauvage. Donc ils ont été dressés, mais ils ont pas été domestiqués. »⁷¹.*

Et de fait, le terme peut avoir son importance car l'application des lois ne sera pas la même selon qu'il est considéré comme « domestiqué » où il est considéré comme du « bétail » et est régit par la réglementation sur la production animale, ou « captif » auquel cas c'est la réglementation concernant

⁶⁵ Mot créé de toutes pièces pour l'explication.

⁶⁶ AsESG, IUCN/SSC, (March 2011) « Position Statement on Captive Asian Elephant ».

⁶⁷ GOUDET, J-L, 2008. « En captivité, les éléphants dépérissent », FUTURA PLANET.

Disponible sur : [<https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/zoologie-captivite-elephants-deperissent-17635/>] (site consulté le 12/07/2018)

⁶⁸ Entretien n°3 avec un représentant du gouvernement d'un range State.

⁶⁹ Entretien n°7 avec un représentant du gouvernement d'un range State.

⁷⁰ Entretien n°9 avec la directrice d'une ONG

⁷¹ Entretien n°13 (en français) avec une vétérinaire (non française) spécialiste des éléphants

la faune sauvage et l'environnement qui s'applique.

Un point majeur favorisant la notion de captivité au détriment de la domestication, est que le succès de la reproduction des éléphants en captivité est relativement limité, notamment venant des mâles captifs qui présentent souvent des problèmes pour la reproduction. Il est donc courant que les femelles captives soient saillies par des mâles sauvages⁷². En général, leur propriétaire ou leur mahout les attache à un arbre, et attendent que le mâle sauvage fasse la saillie.

- *La captivité, un « plaisir » pour les éléphants ?*

Les éléphants d'Asie captifs ont toujours fait partie de l'histoire de l'homme en Asie, comme nous l'avons vu. Ce sur quoi je n'ai pas insisté jusque-là, c'est sur le fait que cet animal extrêmement intelligent est également plus docile que l'éléphant d'Afrique. C'est ce qui fait partie de la controverse sur la « domestication » de *Elephas maximus*, puisque ce que l'homme a réussi à faire avec lui, il n'a pas pu le faire avec *Loxodonta africana*. Il a donc prélevé les individus de cette espèce dans la nature, et les a soumis à ses lois et à son usage.

Pour parvenir à le dompter, certains dresseurs emploient une méthode particulièrement rude appelée « *phajaan* », qui est associée à un « entraînement de l'éléphant par anéantissement »⁷³. Cette méthode enchaîne les châtiments corporels et les mauvais traitements afin d'écraser l'*esprit* de l'éléphant, de le rendre docile⁷⁴. L'Inde, le Myanmar et la Thaïlande sont connus pour utiliser cette technique, bien qu'aujourd'hui, il n'est pas certains que tous les processus « d'éducation » y recourent. De plus, les zoos, jusque dans les années 70, utilisaient les punitions corporelles et le renforcement négatif pour dompter leurs éléphants. Dans les zoos modernes, une nouvelle technique appelée « non-domination » est utilisée, et contrairement aux autres, elle utilise les récompenses pour encourager l'adaptation de l'animal et favoriser un comportement positif. Une autre solution pratiquée en Inde, est d'employer des éléphants déjà entraînés⁷⁵ pour attraper et entraîner les éléphants sauvages.

Durant ce processus de *Phajaan*, nombre d'éléphants meurent, des suites de sévices ou de privations. Ceux qui survivent et qui ont accepté la dominance d'un propriétaire, ou cornac, vont alors se retrouver à travailler dans des domaines qui requièrent leur force (le bardage du bois par exemple), leur hauteur (les patrouilles qui passent dans des zones d'herbes hautes par exemple), leur beauté (les propriétaires privés, par exemple) ou leur adresse (dans les zoos, cirques), et leur exotisme (le transport de touristes).

L'utilisation des éléphants captifs est multiple : que ce soit pour le travail en forêt, le transport, les

⁷² Entretien n°9 avec la directrice d'une ONG

⁷³ « Entraînement de l'éléphant par anéantissement ». Disponible sur (site consulté le 25/07/2018) :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Entraînement_de_l'éléphant_par_anéantissement]

⁷⁴ Voir Figure 4, en annexe.

⁷⁵ Nommés « *kumkis* ».

patrouilles en forêt, l'accès à des sites inatteignables par des engins motorisés, la gestion des conflits homme-éléphant, le tourisme, les cérémonies religieuses ou les fêtes, les manifestations, l'éducation, la science... etc., il est présent presque partout. Malheureusement, il n'est plus rentable ou possible aujourd'hui d'utiliser des éléphants pour certaines tâches autrefois lucratives, et aujourd'hui désuètes et inadaptées. Son entretien coûte cher, car il a d'énormes besoins alimentaires et nécessite des soins réguliers, souvent dûs à sa captivité : déparasitage, nettoyage de plaies ou d'abcès causés par les chaînes et les sangles, par exemple⁷⁶. En effet, dans un pays comme le Myanmar, les éléphants étaient traditionnellement la propriété de compagnies comme la *Myanma Timber Enterprise* qui les employait pour la gestion des forêts. Depuis la forte diminution du commerce du bois ces dernières années, nombre de ces éléphants captifs se retrouvent « sans emploi ». A contrario, la Thaïlande a vu se développer nombre de camps pour touristes ventant les promenades à dos d'éléphants, et sa population d'éléphants captifs a bien augmenté.

Aujourd'hui, il s'avère que les cornacs (ou *mahouts*) sont souvent mal formés⁷⁷, car la tradition se perpétrant de génération en génération ne trouve plus le même engouement⁷⁸. Dans ce métier risqué où les accidents sont courants, et où il n'existe quasiment pas de protection envers les cornacs, ils ne profitent donc plus des conseils de leurs aînés, ont peu ou pas d'expérience, et subissent autant qu'ils font subir à leurs éléphants. Ce n'est pas par passion que le travail est effectué, mais parfois pour espérer un gain substantiel⁷⁹. Les cornacs sont souvent blâmés pour les agissements de leurs animaux, lorsqu'il arrive que ceux-ci deviennent incontrôlables – ou « fous » comme dirait la Presse ou le grand public – et créent des accidents mortels ou des dommages matériels⁸⁰. Une des explications pourrait être que dans la vie d'un éléphant de notre époque, plusieurs mahouts sont susceptibles de se succéder⁸¹ avec des comportements différents. Selon le sexe de l'éléphant, son âge, son dressage, le comportement du mahout, la quantité de travail exigé de l'éléphant, la façon dont on prend soin de lui, etc., sont autant de facteurs potentiellement causatifs de perte de contrôle.

Le lien entre un *mahout* et « son » éléphant est fragile et peut donc être rompu par méconnaissance de l'animal et de son comportement.

⁷⁶ ElefantAsia non-profit Organisation. « Lao Elephant Care & Management Programme. Final Report ». 2008.

⁷⁷ Entretien n°13 (en français) avec une vétérinaire (non française) spécialiste des éléphants

⁷⁸ RADHAKRISHNAN M.C., RAJEEV T.S., RADHAKRISHNAN C.N. « Job Risks and Problems of Mahouts (Elephant Keepers) in Kerala, South India ». *Gajah* n°34 (2011) p.18-19.

⁷⁹ World Animal Protection. (11/08/2018) « There are no winners in the elephant tourism industry ». Site internet accessible sur : [<https://www.intrepidtravel.com/adventures/mahout-elephants-tourism-industry/>], et consulté le 24/08/2018.

⁸⁰ « Un éléphant fou détruit tout sur son passage ». Vidéo accessible sur YouTube : [<https://www.youtube.com/watch?v=KmeGOq-CFjs>]. Regardée le 24/08/2018.

⁸¹ World Animal Protection. (11/08/2018) « There are no winners in the elephant tourism industry ». Site internet accessible sur : [<https://www.intrepidtravel.com/adventures/mahout-elephants-tourism-industry/>], et consulté le 24/08/2018.

- *Humains et éléphants : une harmonie délicate ?*

De façon générale, les éléphants sauvages évitent les humains⁸², mais leur instinct migratoire les amène régulièrement à croiser leur chemin. En effet, ils empruntent régulièrement ce que l'on appelle les « corridors migratoires », afin d'accéder à des ressources alimentaires mais également pour leur permettre de rencontrer d'autres éléphants pour la reproduction et participer ainsi au brassage génétique. La migration peut également être influencée lorsque les activités humaines dérangent les pachydermes, qu'ils soient en groupe ou isolés⁸³. Les conséquences peuvent alors être dramatiques d'un côté comme de l'autre, lorsque les deux espèces ne parviennent pas à cohabiter. Un éléphant agressif et dangereux sera considéré comme une menace et trois issues sont possibles : soit l'animal est capturé et placé dans un Centre pour éléphants, soit il est chassé, soit il doit être tué (cas extrême et rarissime, la plupart des pays n'arrivant pas à se résoudre à cette extrémité, même lorsque c'est autorisé dans leurs lois⁸⁴).

La tolérance humaine envers les pachydermes semble s'user avec les années et les changements opérés dans la société, et ce directeur adjoint d'une ONG⁸⁵ assène même que : « *In India, there had been historically, conservationaly, traditionaly, (...) a very strong affinity with wildlife species, particularly elephants. Asian elephants are revered by many communities as a God, and so there is a lot of cultural respect (...) If we don't help people living with elephants, on the same lands, than the tolerance can get eroded : facing losses, life and properties* ». Une différence importante peut être constatée entre les pays, et l'Indonésie, par exemple, est beaucoup plus prompte à utiliser des mesures de rétorsion contre les éléphants qui auraient saccagé une partie d'un champ prêt à être récolté, qu'en Inde où l'éléphant est encore vu avec vénération. De même, le Sri Lanka – qui possède une des plus importantes quantités d'éléphants sauvages au monde, derrière l'Inde - est reconnu pour être très tolérant envers leur pachyderme⁸⁶ : « *In other countries, you can see elephants [that] are left only in National Parks. As soon as they put a trunk out of the park people shout at them, they have to be removed. But it's not the case in Sri Lanka* ». Elle atteste cependant que la tolérance de la population diminue également, et qu'il faut donc agir avec rapidité pour que les choses continuent de fonctionner entre humains et éléphants, et que la coexistence perdure.

Lorsque les éléphants arrivent sur les plantations ou dans les villages et qu'ils causent des dommages irréversibles parfois aux cultures, les villageois tentent de les faire partir avec des pétards, ou tout autre moyen, mais certains éléphants, au lieu de s'enfuir peuvent devenir agressifs et dangereux. La peur bilatérale peut amener des comportements regrettables. Dans la plupart des États de l'aire de répartition, il en résulte cependant une multiplication des conflits homme-éléphant qui tuent, chaque année, des centaines de personnes et d'éléphants, répartis dans le monde – bien que majoritairement en Asie. Les range States sont tenus de faire le décompte de ces conflits, qu'ils augmentent ou diminuent selon

⁸² VANAARDE R. et al. « *Elephant population biology and ecology* ». 2008.

⁸³ Voir Figures n°5 et 7 en annexe du rapport.

⁸⁴ C'est notamment le cas de l'Inde. Ils trouveront toujours une autre solution pour éviter cette mesure extrême.

⁸⁵ Entretien n°11 avec le directeur adjoint d'une ONG

⁸⁶ Entretien n°17 avec une biologiste spécialisée dans les éléphants d'Asie

les zones, afin d'indemniser les familles lorsque c'est la seule solution. Certains ont estimé que dans leur pays, les conflits diminuaient⁸⁷, mais d'autres au contraire, estiment qu'ils augmentent et empirent. L'éléphant voit-il décliner sa côte de popularité ?

Alors que cet animal, révééré et idolâtré dans de nombreux pays d'Asie, est mal répertorié - puisqu'on ne connaît pas réellement ses effectifs, sauvages ou captifs -, les tensions s'accroissent entre eux et les humains pour le partage d'un territoire naturel qui se raréfie au profit de plantation, villages et cultures agricoles. Face à cette population humaine en expansion, aux impératifs de l'économie et aux besoins de conservation d'une espèce en danger, quelles sont les options des décideurs ?

II- Comment la controverse sur l'éléphant d'Asie évolue-t-elle dans la gestion des politiques actuelles ?

De par la médiatisation de leurs trésors nationaux, qu'ils soient culturels ou environnementaux, les pays d'Asie deviennent une destination fort prisée depuis quelques années. Les touristes affluent et veulent les rencontrer. Cependant, face à la médiatisation du problème posé par les éléphants d'Asie, en tant que victime ou en tant que danger pour la population, qu'ils soient sauvages ou captifs, des stratégies ont été mises en place dans différentes zones des *range States* pour améliorer la situation. Sachant que cet animal est réparti sur plusieurs territoires plus ou moins mitoyens, quelle gestion est alors appliquée localement, régionalement, nationalement, ou internationalement ?

Entre les objectifs de sa conservation, la surveillance du commerce illégal, la poursuite des braconniers, la population en contact avec eux sur le terrain, etc., la multiplicité d'acteurs qui les entoure et interviennent favorise-t-elle sa protection ou au contraire, la complexifie-t-elle ?

A- Les range States : des acteurs sur plusieurs niveaux

Sans parler de leur culture, de leur religion ou de leur Histoire, les 13 pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie présentent de fortes différences en ce qui concerne leurs stratégies politiques, économiques ou environnementales – pour ne citer qu'elles - et elles n'ont pas nécessairement les mêmes objectifs prioritaires.

⁸⁷ Entretien n°4 avec un représentant de gouvernement d'un range State.

a. La « patrimonialisation » d'une espèce profite aux autres espèces

L'abondance d'éléphants pendant des siècles a permis à l'humain d'en user et d'en abuser selon son bon vouloir. Face à la réduction dramatique des effectifs, celui qui considérait l'éléphant comme une ressource à exploiter a dû s'adapter et modifier son comportement envers l'espèce. L'animal, sujet de notre étude ci-présente, est ainsi passé du statut de « ressource exploitable » à « ressource à conserver ». Et ainsi que le souligne Nicolas LAINÉ⁸⁸, l'éléphant, de par sa figure emblématique, demeure pour certains pays comme l'Inde, un « enjeu national qui permet d'étendre sa protection à l'ensemble de la biodiversité indienne ». Avec une telle vision de la situation, ce n'est plus uniquement le sort des éléphants qui est en jeu, mais c'est toute une problématique environnementale qui peut bénéficier de la protection et de la conservation du géant. En préservant l'habitat des éléphants d'Asie, et en avançant des fonds pour continuer à les intégrer dans leur environnement avec un minimum de dégâts, ce sont des espèces également en danger mais beaucoup moins emblématiques qui se retrouvent protégées⁸⁹ dans son ombre.

L'Inde, pour de nouveau citer ce pays, a érigé le sort de ses éléphants comme priorité nationale⁹⁰ - d'autant que ce pays a un poids et un rôle de taille à jouer dans la conservation de l'espèce. D'importants moyens ont alors été débloqués à cet effet. La patrimonialisation de l'espèce ne s'est cependant pas fait spontanément. Il a fallu attendre la ratification de l'Inde à la Convention internationale sur le commerce des espèces en danger (CITES), en 1976, et l'inscription d'*Elephas maximus* sur la liste I, pour que le pays soit obligé de repenser sa politique en matière de protection de la faune sauvage, notamment sa législation sur l'importation et l'exportation d'animaux ou de produits d'animaux sauvages⁹¹.

L'exemple de l'Inde n'est cependant pas une généralité, et l'importance et la tolérance que les pays accordent à leurs pachydermes endémiques peut s'avérer assez pauvres lorsque celui-ci sort de ses forêts. Ainsi, certains peuples comme les indonésiens, ou les vietnamiens par exemple, semblent avoir une tolérance tout limitée face aux dégâts perpétrés par les éléphants⁹². De fait, lorsque ces derniers viennent se nourrir sur les récoltes ou les piétiner, réduisant à néant les efforts de plusieurs mois, la colère et la rancœur sont de mise⁹³. Lors d'un reportage sur des dégâts causés dans une plantation, le journaliste rapporte les paroles des villageois : « *[He] said if authorities did not take swift action, he feared the local people would not be able to contain their anger as their palm plantations were eaten by the elephants* ».

⁸⁸ LAINÉ, N., « Isoler pour mieux conserver ? Enjeux et paradoxes autour de la conservation des éléphants dans l'Inde contemporaine », *Ecologie & politique* 2015/1 (N°50), p. 147-162. DOI 10.3917/ecopo.050.0147

⁸⁹ Entretien n°14 avec le Program manager d'une Association sur les éléphants d'Asie

⁹⁰ Entretien n°11 avec le directeur adjoint d'une ONG

⁹¹ LAINÉ, N., « Isoler pour mieux conserver ? Enjeux et paradoxes autour de la conservation des éléphants dans l'Inde contemporaine », *Ecologie & politique* 2015/1 (N°50), p. 147-162. DOI 10.3917/ecopo.050.0147

⁹² FERNANDO P., PASTORINI J., « Range-wide Status of Asian Elephants ». *Gajah* n°35 (2011), p.15-20.

⁹³ HARAHA R., « Hungry elephants in Sumatra destroy local plantations » (30/04/2017). *The Jakarta Post*. Site disponible sur : [<http://www.thejakartapost.com/news/2017/04/30/hungry-elephants-in-sumatra-destroy-local-plantations.html>], consulté le 22/08/2018.

Avec la déforestation massive de certains secteurs forestiers, les éléphants se retrouvent contraints de s'avancer sur les terres cultivées pour s'y nourrir. Mais que penser si le gouvernement, qui protège les éléphants, n'indemnise pas sa population ? Une gestion par le gouvernement pourrait-il aggraver une relation déjà épineuse ?

b. Des règles nationales qui déterminent la gestion des éléphants d'Asie

De nombreuses problématiques s'attachent donc aux pas des éléphants, qu'ils soient liés aux conflits nés des interactions malheureuses entre humains et pachydermes (HEC), des soucis de santé et de bien-être de l'animal – notamment en ce qui concerne les populations captives -, des cultures en péril ou des habitations endommagées, des carcasses retrouvées et des enquêtes à mener, etc. Face à une population humaine qui explose et qui s'étend sur tout le territoire national, la place des éléphants semble compromise. En effet, en Inde, par exemple, certains territoires précédemment occupés par de vastes surfaces de forêt et traversés régulièrement par des groupes d'éléphants, ne posaient pas de problèmes, la population humaine locale étant tolérante et habituée. Depuis plus de deux décennies, cependant, des changements ont été opérés dans le paysage, et si l'attention des Etats indiens et du gouvernement central d'Inde sont concernés par les mouvements des éléphants entre les Etats, c'est qu'ils sont devenus une menace croissante pour la vie humaine et les biens matériels⁹⁴.

Une différence majeure entre les pays réside dans la structure qui va gérer les éléphants. Dans certains cas, c'est le même département qui va s'occuper des éléphants sauvages et des éléphants captifs. Dans d'autres cas, une distinction est faite, et si c'est en général les *Forest Departments* qui gèrent les éléphants sauvages (issus de Ministères de l'écologie ou de l'environnement en général), les éléphants captifs, eux, peuvent être gérés par une autre unité (issue du ministère de l'Agriculture éventuellement) comme *The Department of Livestock Development* en Thaïlande qui s'occupe de leur enregistrement et de leur marquage.

Le Gouvernement peut lui-même être le propriétaire d'éléphants, dont le nombre varie selon l'Histoire du pays, ses besoins et sa réglementation⁹⁵. Ainsi, les propriétaires d'éléphants captifs peuvent être le gouvernement, des propriétaires privés, des centres religieux ou des entreprises forestières⁹⁶. Selon les lois en vigueur dans le pays, les propriétaires privés sont plus ou moins acceptés. Au Bhoutan par exemple, qui possède la plus petite population d'éléphants captifs et dont le statut d'espèce protégée interdit tout propriétaire privé de posséder un éléphant, seul le *Department of Forests and Park Services* (une branche du Ministère de l'Agriculture) est autorisé à avoir, et ils les utilisent en général pour patrouiller dans des zones difficiles d'accès⁹⁷. Utilisés pour le travail, ils sont inscrits sur le *Forest and*

⁹⁴ PALEI N.C., PALEI H.S., SINGH L.A.K., SAHU H.K. « Troublesome Visitors : Human-Elephant Conflict by Elephants Coming into Odisha from Chhattisgarh », *Short Communication, Gajah n°47 (2017), p.36-39.*

⁹⁵ JANVRIN, P. « Application de la décision 170218 et suivi de l'application de la décision 170217 (points b) et d)) sur l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) ». *Mémoire de stage pour l'obtention du CEAV. 2018.*

⁹⁶ *La Myanma Timber Enterprise. « Timber elephants ». Site disponible sur : [http://elephant-project.science/timber-elephants/], consulté le 24/08/2018.*

⁹⁷ Voir figures 8 et 9 en annexe.

Nature Conservation Act (1995) au plus haut niveau de protection. De même, en Indonésie, seul le gouvernement gère les éléphants, qu'ils soient prêtés ou non à diverses institutions hors du pays.

A contrario, au Myanmar - pays qui détient la plus forte population d'éléphants captifs des 13 *range States* -, les éléphants captifs sont détenus principalement par des propriétaires privés (2561) et par la *Myanma Timber Enterprise* (2945)⁹⁸. Le gouvernement n'en détient qu'environ 128. Historiquement et culturellement, le Myanmar a autorisé la détention des éléphants par des propriétaires privés, ce qui est interdit, techniquement parlant, dans la *Wildlife Law*. Le Népal, quant à lui, possède un règlement pour la gestion des éléphants captifs et c'est le gouvernement qui est responsable de son implantation et du respect de ses règles. Les propriétaires, eux, sont responsables du bien-être de leurs animaux⁹⁹.

Les exemples présentés ci-dessus témoignent de la variété des codes et règles édictés dans les différents pays, et avancent déjà, à ce stade de l'étude, l'idée que des pratiques sont difficilement harmonisables.

c. Les contrôles officiels

Outre son aura symbolique encore présente, l'éléphant d'Asie est donc une espèce à préserver, comme nous avons pu le voir précédemment. Certains pays ont mis en place des stratégies pour y parvenir, mais d'autres peinent à maintenir à flot cette population encombrante et coûteuse. Au nom de l'image du pays, pour la tradition, la religion, et le tourisme, les différents *range States* tentent des stratégies diverses, mais tous n'ont pas les mêmes moyens financiers, ni matériels ou humains. Localement, les moyens mis en place par les gouvernements de chacun des *range States* pour surveiller et contrôler les différents points relatifs aux éléphants – identité, conditions d'hébergement, échanges entre pays, etc -, sont parfois maigres et aléatoires. Quand ils existent.

Pourtant, ces dernières années, une recrudescence d'abattages illégaux ont été constatés et médiatisés¹⁰⁰, par poison (mort lente), ou par piégeage, quels qu'en soient les objectifs – représailles ou trafic d'organes ou autres parties telles que l'ivoire. L'Indonésie, comme certains autre *range States*, a vu se développer des unités mobiles de rangers, appelées les « *Anti-Conflict Teams* », qui interviennent pour aider les relations entre la population locale et les éléphants, et participer aux actions contre les braconniers. De même, le Népal ou le Bhoutan ont affrété leurs éléphants par des patrouilles pour intervenir dans des zones reculées. Ainsi qu'en témoigne ce spécialiste de la criminalité sur la faune sauvage¹⁰¹, en acceptant d'accompagner les « officiels » aux frontières, il s'est rendu compte de la distance et de la difficulté du chemin à parcourir pour réaliser des surveillances et des contrôles aux frontières. Certaines d'entre elles sont particulièrement difficiles à contrôler du fait de zones

⁹⁸ Myanmar Elephant Conservation Action Plan (MECAP): 2018-2027.

⁹⁹ JANVRIN, P. « Application de la décision 170218 et suivi de l'application de la décision 170217 (points b) et d)) sur l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) ». Mémoire de stage pour l'obtention du CEAV. 2018.

¹⁰⁰ An Investigative report from Elephant Family (Protecting Asian elephants and their habitat). "Skinned. The growing appetite for Asian elephants". April 2018.

¹⁰¹ Entretien n°15 avec un spécialiste de la criminalité sur la faune sauvage

montagneuses ou ayant une forêt très dense, et tout en limitant l'intervention des fonctionnaires locaux ou de l'armée, cela peut permettre aux trafiquants de « travailler plus tranquillement ».

Pourtant, aux douanes, de nombreuses saisies se font et il n'est pas rare qu'elles fassent la une des journaux nationaux ou internationaux de par l'ampleur de la quantité de produits confisqués (pangolins, tigres, oiseaux, etc.). Le revers de ces belles prises, c'est qu'aucune enquête n'est réalisée par la suite pour remonter la filière¹⁰², déplore le même spécialiste. Les contrebandiers s'adaptent, changent de technique, mais continuent¹⁰³. Il estime que le manque de suivi et l'absence d'enquêtes favorise la criminalité sans la dissuader¹⁰⁴.

« There is very little the authorities can do because the laws are very weak in these areas particularly when it concerns domestic elephants (obviously different than with wilds). So I don't think they manage the captive elephant population well, and... There are various reasons for that, but I think it's also very challenging for them to do so. But that doesn't make it okay, (...) because it's causing significant problems, and it means the wild elephants can potentially be lawned into this legal trade »¹⁰⁵.

Un autre danger actuel qui alarme les autorités et les défenseurs des éléphants, est le trafic d'éléphanteaux. Dans certains pays comme en Thaïlande par exemple, ces juvéniles attirent beaucoup de touristes et sont donc une manne financière très intéressante. Malheureusement leur provenance est sujette à suspicion car certaines études ont rapporté que ces « orphelins » pouvaient par exemple provenir de groupes sauvages qui ont été décimés pour sa capture. Une autre hypothèse, serait que des éléphanteaux nés en captivité soient vendus et passent la frontière illégalement, rapporte le spécialiste en criminalité sur la faune sauvage. Ils seront alors présentés comme « orphelins » dans leur nouveau pays. Il s'est exprimé en parlant de son expérience dans les camps qu'il a visité en Thaïlande, en relatant la conversation qu'il a eu avec les responsables du camp. *« This baby is an orphan. This one [son interlocuteur montrait la femelle tenant lieu de mère] is a foster looking after the baby. The real mother died ».* « Oh ? From what ? », a-t-il demandé. *« His mother has been bitten by a snake ».* Des histoires comme celle-là, il y en a pléthore. Ces éléphanteaux « malchanceux » ont vu leur mère « mourir » en leur donnant naissance, en se faisant mordre par un serpent, frappées par la foudre... La part entre la réalité et l'invention pour camoufler un trafic illégal, pourrait cependant être aidée grâce à un bon système d'enregistrement et de recensement, et surtout, grâce à la technique du test ADN.

A partir du moment où il n'existe pas de système d'enregistrement exact des éléphants dans chacun des pays, la possibilité de les suivre et de les surveiller – et surtout de les protéger et de protéger la population –, sera un enjeu de taille avec des résultats aléatoires.

¹⁰² Entretien n°15 avec un consultant spécialisé dans les crimes perpétrés sur la faune sauvage

¹⁰³ An Investigative report from Elephant Family (Protecting Asian elephants and their habitat). "Skinned. The growing appetite for Asian elephants". April 2018.

¹⁰⁴ Entretien n°15 avec un consultant spécialisé dans les crimes perpétrés sur la faune sauvage

¹⁰⁵ Id.

C. Les acteurs associés, des alliés plus ou moins efficaces

De part son statut d'espèce en danger, le sort de l'éléphant d'Asie n'est alors plus cantonné uniquement à son aire de répartition, et nombreux sont les acteurs en appelant à sa protection et désirant y avoir une part active.

1- Les pays voisins

Concurrents ou alliés, responsables de la hausse de braconnage ou du trafic des espèces vivantes, les pays limitrophes peuvent parfois s'avérer des soucis supplémentaires dans la conservation de l'espèce. Comme nous l'avons vu précédemment, les « *stratégies de gestion des populations d'éléphants d'Asie en captivité* », mises en place par les différents pays ne sont pas toujours avec les mêmes objectifs, ni avec les mêmes degrés de protection.

Il revient cependant de façon récurrente dans les interviews réalisés comme dans les recherches effectuées, qu'en ce qui concerne les populations captives d'éléphants, que les *range States* manquent de structures, de personnel et de suivi vétérinaire. Que ce soit dans les rapports issus de réunions sur l'éléphant d'Asie, ou issus des questionnaires, certains pays ne font pas de suivi de la santé de leurs éléphants captifs, alors que cela constitue un des points fondamentaux d'une bonne gestion. Anticiper les besoins biologiques de l'animal (alimentation adaptée, hébergement, soins) et déterminer l'état de santé des individus captifs afin de contrer certaines pathologies classiquement observées, permettent d'améliorer leur situation en captivité. De même, en connaître le propriétaire de façon précise, et pouvoir suivre ses éventuels déplacements de façon sûre, constituent une autre étape incontournable d'une bonne gestion des effectifs.

Conscients de la situation et de leur rôle à jouer, les *range States* ont décidé de se réunir en une assemblée afin de poser leurs principaux problèmes quant à la gestion de leurs éléphants. De nombreuses associations locales ou internationales ont milité pour cet animal emblématique depuis de nombreuses années. Cependant, il a fallu attendre 2006 pour ce soit tenue la première réunion de l'*Asian Elephant Range States Meeting (AsERSM)*¹⁰⁶ à Kuala Lumpur en Malaisie, rassemblant et engageant les 13 pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie afin d'établir une cartographie des menaces, des facteurs limitants affectant le nombre des individus, et de faire une liste de recommandations pour la conservation de l'espèce. Cinq points principaux en sont ressortis dont le non moindre était « l'enjeu de la gestion des éléphants captifs », alors que les autres portaient sur « les conflits humains-éléphants », « le commerce illégal et le braconnage », « la perte et la fragmentation de leur habitat » et « le manque de connaissances des menaces réelles ». Environ 13000 individus avaient alors été recensés en captivité en Asie et 700 en dehors de l'Asie¹⁰⁷.

¹⁰⁶ *Asian Elephant Range States Meeting, 14-16 Janvier 2006, à Kuala Lumpur, en Malaisie, IUCN/SSC*

¹⁰⁷ *IUCN/SSC Asian Elephant Specialist Group. « Draft position Statement on Captive Asian Elephant ».*

Dans la continuité de l'intérêt porté à *Elephas maximus*, c'est le 20 avril 2017 que s'est tenu la 2^e réunion des 13 pays Parties connue sous l'*Asian Elephant Range States Meeting*, lors de laquelle la déclaration de Jakarta (*The Jakarta Declaration for Asian Elephant Conservation*)^{108,109} a été présentée et signée. Les Gouvernements, par cette action, ont montré leur engagement pour la défense et la préservation de cette espèce. Leur souhait est de promouvoir une vision commune de la conservation de cet animal unique, et d'œuvrer conjointement sur le long terme, notamment à travers le biais de la science, de l'éducation et de la formation. Les délégués de chacun des pays *range States* ont déclaré à cette occasion qu'ils s'impliqueraient dans le développement et l'application d'un *Plan d'Action National des Elephants*, et ont lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle les rejoigne dans la lutte pour renverser le déclin de la population des éléphants d'Asie et l'aider à la relancer¹¹⁰. Là encore, un des leitmotiv principaux concernait la nécessité d'avoir un processus d'enregistrement normalisé des éléphants (point qui fait actuellement défaut) incluant l'enregistrement de l'ADN, des lignes directrices pour la gestion et le bien-être des éléphants captifs, la gestion des maladies (y compris des zoonoses), la formation et le renforcement des capacités du personnel et des cornacs, ainsi qu'une politique nationale spécifique de gestion des populations d'éléphants (plans d'action nationaux). Ainsi, un meilleur suivi de leur population, pourrait prévenir et diminuer le commerce illégal des éléphants vivants ou des parties de leur corps (dont l'ivoire). A ce sujet, des lignes directrices ont été développées par les membres de l'AsESG.

En effet, les *range States* ont conscience qu'ils sont les premiers à devoir et pouvoir porter assistance à leur patrimoine. La politique de certains pays comme le Vietnam a évolué et le Premier Ministre a élevé le sort des éléphants d'Asie captifs et sauvages au rang de priorité nationale, comme en Inde.

Afin de gérer au mieux tout conflit aux frontières, des accords ont pu être passés avec certains « voisins ». Le témoignage de certains officiels lors des interviews - ou provenant des réponses écrites -, ont apporté certains éclairages concernant les relations entre des pays limitrophes. C'est le cas du Vietnam, du Lao PDR et du Cambodge par exemple, qui, afin d'éviter toute situation délicate aux frontières impliquant des HEC, ont déterminé ce type d'accords. D'autres pays par contre, peuvent se soustraire aux relations de « bon voisinage » comme la Chine qui n'a pas souhaité participer à cet accord avec le Vietnam. Les corridors de migration sont un exemple typique qui lie deux pays¹¹¹.

Les relations internationales commencent donc par des relations transfrontalières avec plus ou moins de succès.

¹⁰⁸ « *The Jakarta Declaration for Asian Elephant Conservation* », déclaration présentée et signée par les 13 pays de l'aire de répartition, le 20 avril 2017, à Jakarta, en Malaisie.

¹⁰⁹ Voir en Annexe un extrait de la Déclaration de Jakarta.

¹¹⁰ AsERSM, IUCN-SSC. « *Asian Elephant Range States Meeting* », avril 2017. Jakarta, Indonesia.

¹¹¹ LAINÉ, N., « *Isoler pour mieux conserver ? Enjeux et paradoxes autour de la conservation des éléphants dans l'Inde contemporaine* », *Ecologie & politique* 2015/1 (N°50), p. 147-162. DOI 10.3917/ecopo.050.0147

2- les Organisation Non Gouvernementales (ONG)

Les ONG, peuvent largement être à l'origine de la controverse des politiques apportées à la protection et à la conservation de l'éléphant d'Asie, selon les actions qu'elles entreprennent pour ce faire. Une vétérinaire spécialisée dans les éléphants précise même que « les » ONG sont là pour faire dans le sensationnel, le dramatique. Elle reconnaît cependant que leur attitude, toute répréhensible qu'elle pourrait être, peut éventuellement contribuer à faire bouger certaines situations bloquées.

Un des points principaux de cette étude, comme souligné en introduction, est que les ONG ont été particulièrement promptes à accepter les interviews, à l'inverse des responsables gouvernementaux des *range States*. Cette différence de réaction peut s'expliquer autant par la culture occidentale versus la culture asiatique (« on met les pieds dans le plat »), par le fait que ce n'est pas de leur pays qu'il s'agit, mais d'aider à sauver un animal par exemple (il n'y a pas d'identité nationale en jeu),

Des donneurs de leçon ? Peut-être certaines. « Le monde des associations couvre des réalités très diverses », écrit Gérard PERROULAZ, dans son article sur les ONG Suisses¹¹². L'aura des ONG est généralement bonne, bien que certains gouvernements puissent les voir avec quelque réticence. Ainsi, quelles soient locales ou internationales, chaque Etat acceptera différemment l'intrusion de l'une ou l'aide de l'autre. Au Sri Lanka, par exemple, les ONG internationales ne sont pas tolérées¹¹³. « *Sri Lanka doesn't like foreign NGOs* », explique cette biologiste, lors de notre interview. Ils tolèrent uniquement les associations locales gérées par des sri lankais, mais refusent l'intrusion d'étrangers.

Parmi les grandes ONG telles que WWF, IFAW, ou IEF, celles-ci sont généralement bien implantées dans certains pays, même si elles reconnaissent qu'elles ne peuvent aborder les pays asiatiques de la même manière qu'elles le feraient avec d'autres, ailleurs. Chacun des 18 « interlocuteurs » avec lesquels j'ai échangé pendant mon étude, ont reconnu avec en général de bonnes relations avec les ONG. En effet, celles-ci auraient des actions concrètes et constructives dans certaines zones, en partenariat plus ou moins étroit avec les gouvernements en place. Elles peuvent tenir le rôle d'intermédiaires entre la population et les agents gouvernementaux, bien que leurs méthodes soient parfois critiquées ou incomprises. Dans son article sur les enjeux et paradoxes autour de la conservation¹¹⁴, Nicolas LAINÉ estime par exemple, que certaines affiches utilisées dans une campagne de sensibilisation aux conflits humains-éléphants par WWF ont tendance à rabaisser la population locale plutôt que de la préparer face au danger que représentent les éléphants. Il rajoute même qu'« on a l'impression de retourner deux cents ans en arrière, à l'époque où les premiers voyageurs britanniques venaient explorer le Nord-Est et dépeignaient, dans leurs récits, les peuples qu'ils rencontraient comme des « sauvages » ».

¹¹² PERROULAZ G., « Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle », *Annuaire suisse de politique de développement [En ligne]*, Vol. 23, n°2 | 2004, mis en ligne le 08/03/2010, Consulté le 23/08/2018. URL : <http://aspd.revues.org/446>

¹¹³ Entretien n°17 avec une biologiste spécialisée dans les éléphants d'Asie

¹¹⁴ LAINÉ, N., « Isoler pour mieux conserver ? Enjeux et paradoxes autour de la conservation des éléphants dans l'Inde contemporaine », *Ecologie & politique* 2015/1 (N°50), p. 147-162. DOI 10.3917/ecopo.050.0147

Un des points forts de ces ONG est l'apport de fonds pour la réalisation de projets qui n'auraient autrement pas forcément vu le jour. En 2017 et 2018, par exemple, le Vietnam a pu identifier quelques 45 de leurs éléphants captifs grâce aux puces électroniques qu'ils ont pu avoir via une ONG. Ils ont bon espoir de pouvoir tous les identifier prochainement, m'a-t-on confié lors d'un interview. Un autre point fort est le support technique et l'expertise en envoyant des personnes compétentes et expérimentées sur le terrain¹¹⁵. C'est le cas observé au Laos, par exemple, où l'association Elefantasia, qui travaille avec le Gouvernement en place, a permis la mise en place d'une unité vétérinaire mobile afin de porter assistance aux animaux travaillant dans des zones isolées¹¹⁶.

Une célèbre ONG a apporté son aide à l'Inde en facilitant le dialogue avec un pays frontalier par la mise en place d'un accord bilatéral pour la conservation des éléphants et la réduction de l'intensité des conflits^{117,118,119}.

Les populations, les gouvernements, les ONG, tous agissent à un niveau plus ou moins intense sur la gestion des éléphants. Qui manque-t-il ?

3- Les structures internationales

« Comme les entreprises, les organisations internationales recourent aux bonnes pratiques pour améliorer leur action, former leurs collaborateurs, renforcer leur expertise et, ainsi, légitimer leur présence sur un terrain de plus en plus concurrencé par les acteurs non étatiques » commence l'article « Les bonnes pratiques des organisations internationales »¹²⁰. Et de fait, rares sont les organismes qui échappent au phénomène, même si les bonnes pratiques prennent des formes très différentes selon les institutions et les politiques dans lesquelles elles s'inscrivent.

C'est ancrée dans une tradition d'études pluridisciplinaires (histoire, géographie, droit, sociologie, économie), que la science politique des relations internationales s'attache à l'analyse des réalités internationales comme réalités sociales. Le niveau micro des acteurs est aussi bien exploré et analysé que le niveau macro des ensembles qu'ils composent. Cette approche est une vocation apparemment très ancienne à la science politique.

¹¹⁵ BLAKE, S., & HEDGES, S. (2004, October). *Sinking the Flagship: the Case of Forest Elephants in Asia and Africa*. *Conservation Biology*, 18(5), 1191-1202

¹¹⁶ ElefantAsia, *Protecting the Asian Elephants*. « Lao Captive Elephant Care & Management Programme ». *ElefantAsia non-profit Organisation. Final Report*. 2008.

¹¹⁷ MITRA S. « Human-Elephant Conflict Due to Movement of Elephants between India and Nepal and WWF-India Initiatives to Address It ». *Short Communication. Gajah* n°38 (2013) p.33-36.

¹¹⁸ Entretien n°9 avec un directeur d'ONG

¹¹⁹ Entretien n°3 avec un représentant du gouvernement d'un range State

¹²⁰ KLEIN A., LAPORTE C., SAIGET M., et al. « Les bonnes pratiques des organisations internationales ». Presses de Sciences Po, Relations Internationales.

4- Le cas de la CITES et du Commerce International des espèces

Il est actuellement estimé que le commerce international des espèces sauvages représente plusieurs milliards de dollars par an et qu'il porte sur des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux¹²¹. Dans ce commerce, il faut bien distinguer celui qui est légal, de celui qui est illégal. En effet, le braconnage et le pillage d'espèces végétales ou animales atteignent une ampleur inédite : ils brassent 8 à 20 milliards d'euros par an et menacent directement la biodiversité mondiale, la faune, la flore, mais aussi les forêts. Le commerce d'ivoire, de cornes de rhinocéros, des produits tirés du tigre, de bois précieux, des oiseaux exotiques s'avèrent les plus profitables, mais de nombreuses autres espèces sont décimées, en particulier les reptiles et les pangolins, et maintenant les éléphants d'Asie. Ce commerce est varié, allant de plantes et d'animaux vivants à une large gamme de produits dérivés tels que les produits alimentaires, les articles en cuir exotique, les souvenirs pour touristes, les remèdes, et encore bien d'autres. L'exploitation et le commerce intensifs de certaines espèces, auxquels s'ajoutent d'autres facteurs tels que la disparition des habitats, peuvent épuiser les populations et même conduire certaines espèces au bord de l'extinction. De nombreuses espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce ne sont pas en danger d'extinction mais l'existence d'un accord international garantissant un commerce durable est importante pour préserver ces ressources pour l'avenir, et éviter la surexploitation. La CITES a été conçue dans cet esprit de coopération. Aujourd'hui, elle confère une protection (à des degrés divers) à plus de 35.000 espèces sauvages – qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, ou de parties de ces animaux et plantes.

Il existe parallèlement un commerce illicite estimé à plus de 14 milliards de dollars, chiffre n'incluant pas les transactions illicites portant sur des espèces de poissons et d'arbres productrices de bois précieux ou de bois d'œuvre. Ce commerce illégal, par définition ni encadré ni géré, contribue à la disparition des espèces sauvages, repose sur le braconnage et renforce les filières illicites qu'il alimente, sape les efforts des pays producteurs pour gérer durablement leur faune et leur flore et les dépossède de leur patrimoine naturel et culturel¹²².

L'éléphant d'Asie (*Elephas maximus* sp.) est donc inscrit à l'Annexe I de la CITES depuis 1975, l'annexe I étant une liste des principales espèces menacées d'extinction et dont le commerce international est strictement interdit – sauf cas particuliers ou exceptionnels. Les 13 Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie sont tous membres de la CITES, le dernier y ayant adhéré en 2004¹²³. Dans sa dernière édition concernant le statut de *Elephas maximus* en 2008 (révisée en 2015), la liste rouge de l'UICN a proclamé l'éléphant d'Asie '*En Danger*', statut qui n'a pas changé depuis sa première déclaration comme tel en 1986¹²⁴ (sauf pour le cas de l'éléphant de Sumatra qui est passé '*En Danger*

¹²¹ Le Monde.fr, « L'Europe déclare la guerre aux trafics d'animaux », 26/02/2016

[https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2016/02/26/planete-biodiveriste_4872647_1652692.html]

¹²² « Commerce international des espèces sauvages (CITES) » [<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/commerce-international-des-especes-sauvages-cites>] site internet consulté le 25/06/2018

¹²³ Le dernier pays à avoir adhéré à la CITES est La République Démocratique Populaire du Lao en 2004. Site internet de la CITES consulté le 3/07/2018. [<https://www.cites.org/fra/disc/parties/chronolo.php>]

¹²⁴ CHOUDHURY, A. et al. 2008. *Elephas maximus*, Asian Elephant. The IUCN Red List of Threatened Species 2008. eT7140A12828813. [www.iucnredlist.org]

Critique'). Ce statut *En Danger* est principalement dû à la réduction de 50% de la taille de sa population sur les trois dernières générations, corrélée aux pertes de surface et de qualité de son habitat.

C'est en 2013 que se tenait la 16^e session de la Conférence des Parties¹²⁵ qui a été le témoin d'un intérêt international renouvelé pour le commerce illégal des espèces sauvages, notamment en ce qui concerne les éléphants et les rhinocéros. Il a bien été souligné que si l'éléphant d'Afrique était souvent sous le feu des projecteurs avec une communauté internationale souhaitant agir fortement en sa faveur et contrer son abattage illégal, il ne fallait pas oublier le sort de l'éléphant d'Asie – en Asie, justement.

Puis, en 2014, lors de la soixante-cinquième session du Comité permanent¹²⁶, un document élaboré par la Grèce sous l'égide de l'Union Européenne et intitulé « *Rapport sur le commerce et l'enregistrement des éléphants d'Asie vivants* »¹²⁷, a été soumis aux 13 Parties appartenant à l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie. Dans son point 10, il a été suggéré qu'il « *pourrait (...) être nécessaire que les pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie examinent les lois nationales concernant les éléphants captifs et envisagent de les réviser pour réduire la possibilité que des éléphants capturés dans la nature soient déclarés comme éléphants domestiques* ». Le sort des éléphants d'Asie devenait donc un sujet international, à part entière. De même, dans le point 12 du document, il est mentionné que « *soutenir un système d'enregistrement avec des registres ADN éliminerait tous les doutes quant à l'origine d'un éléphant* ». Lors de ce Comité permanent, il était clair que l'attention devait se tourner vers les systèmes d'enregistrement et d'identification des éléphants captifs, et des progrès à réaliser par les différents pays de l'aire de répartition des pachydermes.

Suite à un rassemblement de fonds, une étude a donc été conduite en 2016 par le Secrétariat et deux consultants¹²⁸ dans les 13 pays concernés. Cela a abouti à un document intitulé « *Illegal Trade in Live Asian Elephants : a review of current legislative, regulatory, enforcement, and other measures across range States* », présenté lors de la 17^e Conférence des Parties, et référencé sous CoP17. Doc. 57.1, Annexe 5 (document uniquement disponible en anglais). Les enquêteurs sont allés rencontrer les officiels en charge des éléphants d'Asie de chaque pays concerné, et ont procédé à des interviews semi-directifs après avoir envoyé leur questionnaire. Cette enquête a permis d'aboutir à une vision globale de la situation des éléphants en Asie, et des recommandations sur la nécessité d'un renforcement des lois propres à chaque pays (sur les espèces sauvages notamment), ainsi que sur la nécessité de mettre en place des systèmes de marquage et d'enregistrement adaptés.

¹²⁵ La 16^e Conférence des Parties s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 3 au 14 mars 2013.

¹²⁶ 65^e Session du Comité permanent, 7-14 juillet 2014, à Genève (Suisse)

¹²⁷ CITES. (2014). « *Rapport sur le commerce et l'enregistrement des éléphants d'Asie vivants* ». SC65 Doc. 42.9. Document soumis par la Grèce au nom de l'Union Européenne, présenté au 65^e Comité Permanent de Genève (Suisse), en juillet 2014.

¹²⁸ Le Dr Heidi Riddle et l'enquêteur Justin Gosling.

Ainsi, à l'issue de la CoP17¹²⁹, les Parties ont voté une décision concernant l'éléphant d'Asie les décisions 17.217 et 17.218 concernant l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*), dont le texte est le suivant :

17.217

Décision à l'adresse de: Parties

Toutes les Parties participant au commerce d'éléphants d'Asie vivants sont encouragées à:

- a) mener des enquêtes, selon que de besoin, sur le commerce illégal d'éléphants d'Asie vivants et s'efforcer de faire appliquer et, le cas échéant, d'améliorer les législations nationales relatives au commerce international de spécimens d'éléphants d'Asie dans le but explicite de prévenir le commerce illégal d'éléphants d'Asie vivants;
- b) élaborer des stratégies de gestion des populations d'éléphants d'Asie en captivité;
- c) veiller à ce que le commerce et les mouvements transfrontières d'éléphants d'Asie vivants se déroulent conformément aux dispositions de la CITES, y compris les dispositions contenues au paragraphe 3 de l'Article III, pour les éléphants d'Asie d'origine sauvage;
- d) collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système régional d'enregistrement, de marquage et de traçabilité des éléphants d'Asie vivants, en demandant, si nécessaire, l'aide d'experts, d'organismes spécialisés ou du Secrétariat; et
- e) à la demande du Secrétariat, fournir des informations sur la mise en œuvre de cette décision, que le Secrétariat soumettra au Comité permanent.

17.218

Décision à l'adresse de: Secretariat

Le Secrétariat:

- a) sur demande et sous réserve de fonds externes disponibles, aide les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie à mettre en œuvre la décision 17.217; et
- b) intègre les informations fournies par les États de l'aire de répartition conformément au paragraphe e) de la décision 17.217, ainsi que les autres conclusions et recommandations concernant le commerce d'éléphants d'Asie vivants s'il y a lieu, dans ses rapports réguliers aux Comité permanent sur la mise en œuvre de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), Commerce de spécimens d'éléphants.

Concernant l'application des décisions 17.217 et 17.218, le Secrétariat de la CITES souhaitait présenter le résultat d'une étude plus précise portant sur les points b) et d) de cette décision. C'est le travail technique que j'ai réalisé, afin d'apporter un éclairage nouveau sur les stratégies de gestion des populations captives dans les *range States*, et les systèmes d'enregistrement, de marquage et de traçabilité mis en place ou pouvant être mis en place.

Lors de chacune de ses sessions de rassemblement, approximativement tous les trois ans, la Conférence des Parties à la CITES (CoP) tente d'améliorer l'application de la Convention et son efficacité¹³⁰, et le résultat de ses délibérations se présentent sous la forme de recommandations qui sont enregistrées soit dans des résolutions, soit dans des décisions de la Conférence des Parties. Les Résolutions sont généralement destinées à fournir une orientation à long terme. Les Décisions sont par

¹²⁹ CoP17 : C'est la Conférence des Parties de 2017, à Johannesburg.

¹³⁰ « Décision de la Conférence des Parties (...) » [<https://www.cites.org/fra/dec/index.php>]

nature à plus court terme, ce qui signifie qu'elles doivent être appliquées le plus souvent dans un délai déterminé, puis deviennent superflues avant la prochaine CoP, et sont alors supprimées. En général, elles contiennent des instructions adressées à un comité en particulier ou au Secrétariat. Un document rassemblant toutes les décisions valides est alors compilé par le Secrétariat après chaque session de la CoP.

En effet, ces systèmes pourraient être proposés à l'ensemble des pays de l'aire de répartition géographique des animaux concernés, et tenter de mieux comprendre comment certains pays s'organisent alors que d'autres n'ont rien mis en place et ne semblent pas avoir mesuré l'urgence de la situation. Comment venir en aide à ces derniers ?

Lors de chacune de ses sessions de rassemblement, approximativement tous les trois ans, la Conférence des Parties à la CITES (CoP) tente d'améliorer l'application de la Convention et son efficacité¹³¹, et le résultat de ses délibérations se présentent sous la forme de recommandations qui sont enregistrées soit dans des résolutions, soit dans des décisions de la Conférence des Parties. Les Résolutions sont généralement destinées à fournir une orientation à long terme. Les Décisions sont par nature à plus court terme, ce qui signifie qu'elles doivent être appliquées le plus souvent dans un délai déterminé, puis deviennent superflues avant la prochaine CoP, et sont alors supprimées. En général, elles contiennent des instructions adressées à un comité en particulier ou au Secrétariat. Un document rassemblant toutes les décisions valides est alors compilé par le Secrétariat après chaque session de la CoP.

*« Au-delà de la mobilisation des États au travers des ratifications, se pose la question de l'efficacité de ces conventions dont les fondements théoriques sont difficiles à saisir et dont l'application est largement inspirée et inscrite dans les mécanismes marchands en effervescence depuis la création des marchés carbone ».*¹³²

Parmi toutes ces stratégies politiques et ces mobilisation internationales la question sur la pérennité des systèmes mis en place doit se poser. Doit-on revoir toutes les politiques de gestion ?

¹³¹ « Décision de la Conférence des Parties (...) » disponible sur : [<https://www.cites.org/fra/dec/index.php>] (site consulté le 26/06/2018)

¹³² DEMAZE M.T., « Les Conventions internationales sur l'environnement : état des ratifications et des engagements des pays développés et des pays en développement ». L'Information géographique 2009/3 (Vol. 73), p. 84-99. DOI 10.3917/lig.733.0084

III- Quel avenir pour les politiques de gestion concernant l'éléphant d'Asie ?

A- Quand la réalité économique piétine la tradition ancestrale

Le Laos était autrefois appelé le pays au million d'éléphants, ou *Lan Xang*. A l'heure actuelle, les quelques 1000 à 1200 individus (captifs et sauvages réunis) font donc pâle figure dans ce pays dans lesquels ils étaient autrefois les rois.

a- Perte, dégradation, fragmentation de l'habitat

Actuellement, toutes les études menées s'accordent pour pointer du doigt la principale menace pesant sur la survie des éléphants d'Asie : l'atteinte de leur territoire originel, par morcelage et destruction des forêts¹³³. En effet, la raréfaction et la dégradation de leur habitat alliés à la perte de qualité de ce même habitat, rendent la situation des éléphants sauvages particulièrement difficile. Il est à souligner que c'est en Asie, berceau de cet animal emblématique, qu'est observé un important taux démographique humain, mais c'est surtout là où se situe plus de la moitié de la population mondiale¹³⁴. Afin de se loger et de se nourrir, cette population s'étend sur les territoires anciennement occupés par les espèces sauvages dont l'éléphant d'Asie fait partie, ce qui augmente les interactions homme-éléphant de façon croissante – et les conflits entre eux ces deux espèces par la même occasion¹³⁵.

De plus, en tant qu'espèce migratoire, les éléphants ne se contentent pas de rester à l'intérieur des frontières des pays - territoires délimités par les hommes - mais empruntent des circuits propres à leur biologie et leur mode de vie. Cela les amène à traverser d'anciennes zones forestières, devenus des espaces nouvellement utilisés et transformés par les humains en zones d'exploitations agricoles ou en communautés rurales et habitations. Ils peuvent ainsi créer des dommages aux cultures ou aux habitations qui sont sur « leur passage »¹³⁶.

b- Des activités lucratives qui disparaissent

Les changements socio-économiques apparus au Laos - comme ailleurs en Asie - depuis la fin du XX^e siècle, ont bouleversé les propriétaires d'éléphants d'Asie et leurs cornacs¹³⁷. En effet, de par sa force et sa stature, l'éléphant était utilisé dans l'exploitation forestière qui a connu un âge d'or où couper le bois des forêts primaires était particulièrement lucratif. A cet effet, l'éléphant était bien suivi et bien soigné, pour que son espérance de vie ne soit pas raccourcie par la malnutrition ou une charge de

¹³³ LIU, P., et al. (2017). "Conflict between conservation and development : cash forest encroachment in Asian elephant distribution". *Scientific Reports*. 7 :6404 / DOI :10.1038/s441598-017-06751-6 [www.nature.com/scientificreports]

¹³⁴ « Tout savoir sur la population. Tous les pays du monde. INED. 2018. [https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/tous-les-pays-du-monde/] (consulté le 28/06/2018)

¹³⁵ MITRA S. « Human-Elephant Conflict Due to Movement of Elephants between India and Nepal and WWF-India Initiatives to Address It ». *Short Communication. Gajah* n°38 (2013) p.33-36.

¹³⁶ CHOUDHURY A. « Human-Elephant Conflicts in Northern India ». (*The Rhino Foundation For Nature in NE India, Guwahati, India*) *Human Dimensions of Wildlife*, n°9, p.261-270 (2004). DOI :10.1080/10871200490505693

¹³⁷ LAINÉ, N. « Surveiller les animaux, conserver l'espèce. Enjeux et défis de la surveillance de la tuberculose des éléphants au Laos », *Revue d'anthropologie des connaissances* 2017/1 (Vol.11, n°1), p.23-44. DOI 10.3917/rac.034.0023

travail trop importante. Avec l'embargo sur le bois ou les différentes actions du gouvernement visant à préserver les précieuses forêts raréfiées, des éléphants (et des cornacs) se sont retrouvés « sans emploi ».

Parfois ce sont les lois sur l'utilisation des éléphants qui se modifient. Face à ces changements de situation il a fallu s'adapter. C'est ainsi que la Thaïlande a réussi à se reconvertir dans l'industrie du tourisme à dos d'éléphants, prônant de l'éco-tourisme rémunérateur. Les touristes étaient emballés. Pourtant, en Thaïlande, le commerce du bois n'avait pas cessé, contrairement à certains de ses voisins. Quels éléphants pouvaient faire le travail puisque leurs éléphants promenaient les touristes ? Les éléphants du Laos dont le labeur a été changé et augmenté par récupération de la charge de travail. C'est avec un tel exemple que l'on constate que les changements de lois ou de réglementation opérés dans un pays peu modifier l'équilibre d'autres pays. Les cornacs Laotiens y ont vu un espoir de vivre de leurs revenus et ont chargé le rythme des éléphants à un tel niveau que ceux-ci ne peuvent même plus se reproduire. En effet, il a été démontré que par la charge de travail imposé, les femelles ne peuvent pas porter de petit (moins 2 ans de gestation environ), et que le renouvellement des éléphants laotiens est menacé.

De plus, certains pays tels que la Chine ont déclaré avoir cessé totalement la capture de leurs éléphants sauvages à des fins de captivité, notamment à destination de zoos. Ces dernières années, l'importation par la Chine d'éléphants (d'Asie ou d'Afrique) a augmenté et il est à se demander quelles en sont les provenances ? En effet, ils déclarent ne s'approvisionner dorénavant que dans les Etats de l'aire de répartition, ou dans des élevages d'éléphants déjà captifs.

Il est donc à noter que si un renforcement des contrôles et des lois en faveur de la protection de l'éléphant est souhaitable, voir indispensable, en contrepartie cela peut avoir des répercussions sur la population de certains pays voisins.

c- *L'appât du gain, mère de tous les vices ?*

L'appât du gain dans les zones sinistrées peut être compréhensible, afin de nourrir la famille, subvenir aux besoins de son animal. Mais il semblerait que cette noble motivation ne soit pas la première. Malgré la vénération dont sont l'objet les éléphants d'Asie, ils peuvent être également vu pour bien autre chose que le côté spirituel ou traditionnel : l'aspect rentabilité.

« Most of the parts [of elephants] seen in Asia are from Asian elephants. Not African. They don't care about where they come from « it's just skin » [they say]. (...) I think they will definitely continue this as long as they can make money out of it (just like for rhinos, pangolins, tigers...). As long as they can make profit, it doesn't have to be millions, it doesn't have to have the same value as rhino horns or ivory ... They'll just continue to trade it. And the enforcement in Asia is really weak, really weak... The antipoaching enforcement is not good, the investigation is virtually nile, so I think they can very easily

take all Asia's wild elephants and start on the captive ones. »¹³⁸.

La vision tristement négative de ce spécialiste interroge sur les actions mises en place par les gouvernements afin de contrevioler à ces commerces illégaux, et à leur efficacité. Les sociétés sont-elles à ce point détachées des animaux qu'elles sont prêtes à payer le prix fort pour avoir les dernières, quitte à signer leur extinction ?

La réalité semble abonder dans ce sens au vu de la quantité de saisies réalisées sur d'autres espèces telles que le pangolin, quasiment décimé en quelques décennies.

B- Quelles stratégies les range States peuvent-ils mettre en place?

Le statut de l'éléphant d'Afrique a été progressivement problématisé dans la sphère publique telle que la presse, et est devenu un enjeu national dans certains pays.

« The problems faced in nature conservation are ultimately caused by humans and so only a change in how people think and act can lead to long-term success. There is virtually no wilderness free of human influence left in Asia. The survival of the Sumatran elephant is directly dependent on the acceptance of the local population »¹³⁹.

Malheureusement, solution commune aux range States semble particulièrement difficile à établir :

« In every range country, the situation is different. So I don't like things that will come with a list of things to do because they don't apply to all the countries. I actually think it's dangerous »¹⁴⁰

Malgré les beaux discours nationaux sur la priorisation faite à l'éléphant d'Asie, les difficultés peuvent s'accumuler sur le terrain :

“We are promoting electric fencings around paddy fields, not national parks. That's our concept and that's what we are working on. But we have to put it in the government and it's very hard”¹⁴¹

Simon Hedges enfonce le clou sur Twitter, le 2 mai 2018 :

« No, what will save elephants from extinction is hard work and political will directed at protecting habitat, reducing HEC, fostering human-elephant coexistence, and countering the Illegal Wildlife Trade! »¹⁴²

Le ton est donné !

¹³⁸ Entretien n°15 avec un consultant spécialisé dans les crimes sur la faune sauvage

¹³⁹ « People and Elephants: Mitigating the Conflict ». Site accessible sur : [<https://sumatra.fzs.org/en/elephant-conservation/human-elephant-conflict-mitigation/>], consulté le 24/08/2018.

¹⁴⁰ Entretien n°17 avec une biologiste spécialisée dans les éléphants d'Asie

¹⁴¹ Id.

¹⁴² Tweet vu sur [<https://twitter.com/simonhedges64/status/991600015100596224>] le 15/08/2018

- *Un recensement adéquat et précis : Enregistrement, marquage, traçage*

La première action à mener serait de recenser précisément la quantité d'éléphants sauvages et surtout captifs. Sans cette connaissance, toute la surveillance mise en place ne servira à rien.

*« Individual identification of animals is the first step in studying elephant behaviour, demography, and conservation, but few studies of Asian elephants (*Elephas maximus*) are based on individual identification »¹⁴³*

Lors de leurs réunions, le groupe spécialisé dans l'éléphant d'Asie, l'AsESG¹⁴⁴ - qui comprend des scientifiques, des vétérinaires, des membres de gouvernements, et des membres d'ONG -, s'accorde sur l'importance fondamentale de l'existence d'un système d'enregistrement, de marquage et de traçabilité, qui soient adaptés et performants. Actuellement, le manque de systèmes d'enregistrement et de marquages et de traçage, favorise le commerce illégal ou le braconnage.

« It's extremely complex. And the problem is no one really knows where the elephants are, or how many there are, so how can you begin to start to solve (...) and regulate trade if you have no idea who's got what elephants ?¹⁴⁵ ».

Les échanges non contrôlés d'éléphants ou l'acquisition de nouveaux individus par des voies non légales peuvent donc être cachés grâce au flou du système général.

« And without an effective marking system it's very easy for the owner to claim that elephant was born from one of it's females elephants ». « And potentially to sell an elephant, replace it by an other elephant taken from the wild or even just illegally traded between camps, and claim that it's the same elephant that was there last year but actual fact it [wasn't] »¹⁴⁶.

Le renforcement des lois est important, mais les moyens donnés aux inspecteurs en charge des contrôles est primordial.

« Usually it's the FOREST DEPARTMENTS who look after that but generally they don't have the authority to conduct a thorough investigation (...) They have to take the word of the owner to believe it's the same elephants »¹⁴⁷.

Il est apparu que le moyen par excellence d'établir l'identité d'un individu était le méthode par le test de l'ADN. Elle est spécifique à chacun. En Thaïlande par exemple, ils ont élargi l'usage de cette méthode

¹⁴³ VIDYA T.N.C., PRASAD D., GHOSH A. « Individual Identification in Asian Elephants ». Peer-reviewed Research Article. *Gajah* n°40 (2014), P.3-17.

¹⁴⁴ AsESG : Asian Elephant Specialist Group

¹⁴⁵ Entretien n°15 avec un consultant spécialisé dans les crimes sur la faune sauvage

¹⁴⁶ *Id.*

¹⁴⁷ *Id.*

afin de confronter les trafiquants et établir au mieux les profils de leurs éléphants domestiques (bien que ceux-ci ne soient pas réalisés avant l'âge de 8 ans).

« *The advantage of DNA is that you can't change DNA. (...) [It's a] good method when there is a dispute (especially for the doubt on baby elephants) but also if elephants disappear and reappear. Good for skin and ivory data base. It's a necessity. (...) At the moment, the problem is there isn't much of a registration system at all in most range states, and even when there is one, it's not very robust. It's very easy for people to move around elephants, orphans, or kill elephants, or trade ... without any real ability by the authority to trace that The 17.217 (...) doesn't specify DNA, but after most of the research [we] did, DNA is the only way, really* »¹⁴⁸.

Parmi les systèmes d'enregistrement actuels à envisager, la combinaison de plusieurs d'entre eux (photographie, tatouage, etc.) seraient un moyen de fiabiliser la filière des éléphants captifs. Et l'ADN, sans conteste, revient comme méthode d'investigation sûre – bien qu'ayant ses propres limites d'utilisation¹⁴⁹.

- *La nécessité de formations et connaissances*

Tous s'accordent sur la nécessité de formations de tous les protagonistes travaillant de près ou de loin autour de l'éléphant. Du mahout au vétérinaire, du propriétaire à l'agent chargé des contrôles, les accompagnements doivent se faire et perdurer dans le temps afin de prodiguer des bases solides aux protagonistes.

Dans certains pays, des structures ont été mises en place à l'initiative du gouvernement, des ONG ou de la population locale, afin de pallier à ces manques et c'est ainsi qu'en Thaïlande une « école » réputée s'est développée, accueillant des mahouts, vétérinaires, ou soigneurs de tous pays (par sélection) afin de les former et entraîner à l'art de s'occuper d'un éléphant.

« *Many of the mishaps suffered could be avoided if the mahouts are properly trained and also the elephants are not subjected to undue working loads* »¹⁵⁰.

Il a également été suggéré que des guides d'utilisation de l'éléphant soient créés et mis en place afin de mettre des limites au travail demandé aux éléphants.

De plus, dans un contexte de risque sanitaire, les cornacs du Laos sont sollicités pour donner l'alerte en ce qui concerne la tuberculose¹⁵¹, ce qui renforce le rôle des populations locales, premier maillon

¹⁴⁸ Entretien n°15 avec un consultant spécialisé dans les crimes sur la faune sauvage

¹⁴⁹ JANVRIN, P. « Application de la décision 170218 et suivi de l'application de la décision 170217 (points b) et d)) sur l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) ». Mémoire de stage pour l'obtention du CEA.V. 2018.

¹⁵⁰ RADHAKRISHNAN M.C., RAJEEV T.S., RADHAKRISHNAN C.N. « Job Risks and Problems of Mahouts (Elephant Keepers) in Kerala, South India ». *Gajah* n°34 (2011) p.18-19.

¹⁵¹ LAINÉ N. « Surveiller les animaux, conserver l'espèce. Enjeux et défis de la surveillance de la tuberculose des éléphants du Laos », *Revue d'anthropologie des connaissances* 2017/1 (Vol. 11, n°1), p.23-44. DOI 10.3917/rac.034.0023

d'alerte de la chaîne, et de la place de leur savoir dans ce dispositif. Ces responsabilités sont à la base d'enjeux divers d'importance, et ont modifié le rapport des locaux à l'animal. Ces multiples enjeux allient conservation, enjeux sanitaires et économiques.

- *Un Tourisme éthique*

L'Eco-tourisme a le vent en poupe et séduit nombre de voyageurs amateurs de sensations nouvelles et exotiques. L'éléphant d'Asie est une attraction qui attire ceux qui souhaiteraient découvrir le « tourisme à dos d'éléphants, plus proche de la nature », sans connaître les conditions de travail ou de « bien-être » de leurs montures. En effet, cette montée du tourisme et des voyages favorise le développement des *tour operators*¹⁵² qui mettent en avant les conditions « éthiques » de gestion de leurs éléphants.

Limiter le nombre d'heures de travail ou la charge (sup)portée par un éléphant font parti du programme des camps dits « éthiques ».

- *Nécessité d'études scientifiques*

Ainsi qu'il a déjà été vu, de nombreux articles relatent la nécessité d'études scientifiques sérieuses à effectuer sur les éléphants d'Asie. Afin de leur venir en aide au mieux, on se doit de savoir à qui nous avons affaire. Ainsi, que ce soit pour la faisabilité de renforcement des corridors de migration ou la reforestation¹⁵³ dans certaines zones, la communauté scientifique a son importance.

Une étude a ainsi montré que dans certaines zones, les HEC ont augmenté sur les 15 dernières années et que la Conservation des éléphants entre deux zones dépend d'une mitigation effective des conflits¹⁵⁴. Ce résultat permet éventuellement de réorienter les politiques afin d'améliorer la situation sur le terrain. De même, des études sont réalisées sur l'utilisation de barrières et des protection électriques, ou de tout autre moyen pouvant dissuader les éléphants d'entrer sur certaines zones, sans les blesser.

« La menace qui pèse sur lui est telle qu'une étude récente a annoncé sa disparition d'ici une 100^e d'années »¹⁵⁵. Voilà une assertion qui interpelle.

- *Des lois à renforcer et à appliquer*

En 2018, il est interdit dans la plupart des pays de l'aire de répartition de l'éléphant de capturer un

¹⁵² FERNANDO P. et al. « Visitor Discontent at Five Ex-Situ Elephant Conservation Establishments in Asia ». Research article. *Gajah* n°47 (2017), p.24-29.

¹⁵³ FIGUEROA, J., ROY M., SUKUMAR R. « Feasibility Study for Strengthening Elephant Corridors in Northern West Bengal through Reforestation ». Article de recherche, *Gajah* n°47 (2017), p.30-35.

¹⁵⁴ PALEI N.C., PALEI H.S., SINGH L.A.K., SAHU H.K. « Troublesome Visitors : Human-Elephant Conflict by Elephants Coming into Odisha from Chhattisgarh », Short Communication, *Gajah* n°47 (2017), p.36-39.

¹⁵⁵ SUTER at al., 2014.

éléphant sauvage pour le convertir à la captivité. Dans leurs réponses aux interviews¹⁵⁶, les officiels ont assuré que leur gouvernement sanctionnerait toute personne contrevenant à cette loi.

De nombreuses ONG estiment que si rien n'est fait de façon très volontariste, les éléphants sont condamnés à plus ou moins court terme. Le commerce illégal de l'ivoire dont le marché est positionné principalement en Asie (Chine et Asie du Sud-Est), menace la survie des éléphants de par la tuerie des mâles – ce qui crée un déséquilibre du ration mâles versus femelles.

De son côté, la Chine envisage des aménagements particuliers permettant aux éléphants sauvages de se déplacer. L'emploi de l'éléphant d'Asie captif doit donc se diversifier d'un point de vue utilitaire, mais à d'autres fins qu'uniquement touristiques. Des idées se profilent, notamment pour l'accès aux forêts denses, au patrouillage ou au déplacement lors d'inondations. De par sa force et sa taille, l'éléphant devient un atout pour débloquer des situations où des obstacles barrent la route, où des véhicules motorisés ne peuvent aller ou encore traverser des zones inondées. Une augmentation du nombre de patrouilles à dos d'éléphant a pu être observé, et cela permet ainsi de surveiller le braconnage ou d'intervenir dans des situations de conflits entre éléphants et humains.

Il n'a été que trop répété que les lois et règlements en vigueur n'étaient pas toujours adaptés et encore moins appliqués. Mais la protection des mahouts est également souvent un facteur négligé dans certains pays. L'assurance d'être aidés, respectés et protégés permettrait une amélioration de leur conditions, et apporteraient une sécurité supplémentaire au public.

« It is also felt that public life and their property can be made safer by the introduction of suitable laws. The man-elephant conflict from tame elephants cannot be completely controlled merely through scientific training of mahouts. The mahouts should also be provided with all safety measures, risk coverage and cooperation from the public and the government. This study is intended to reveal the job risks and needs of mahouts to improve their life conditions. For the welfare of the public the welfare of mahouts and elephants is a must »¹⁵⁷.

Ces éléments peuvent être pris dans des plans d'action nationaux que tous les pays sont en train de développer ou qu'ils ont déjà finalisé. Ainsi, le Myanmar a établi le MECAP en 2018 (*Myanmar Elephant Conservation Action Plan 2018-2027*) pour tenter de sauvegarder et protéger leurs éléphants en trouvant des solutions ou en mettant en place des programmes pilotes.

Un projet en cours: exemple du « Rewilding » :

Actuellement, certaines stratégies portent sur l'approche de l'éléphant captif en lui-même ou à travers le développement ou le réaménagement de nouvelles zones pouvant l'accueillir. Ainsi, le Myanmar a mis en place un projet pilote sur le « rewilding » de certains de ses éléphants captifs: ceci consiste à

¹⁵⁶ Entretien n°2, 3 et 5 avec un représentant du gouvernement d'un range State

¹⁵⁷ RADHAKRISHNAN M.C., RAJEEV T.S., RADHAKRISHNAN C.N. « Job Risks and Problems of Mahouts (Elephant Keepers) in Kerala, South India ». *Gajah* n°34 (2011) p.18-19.

tenter de réadapter à la vie sauvage des éléphants autrefois utilisés par l'homme mais qui aujourd'hui ne sont plus employés dans des secteurs en berne (l'exploitation forestière). Comment réaliser un processus inversé pour ces éléphants contraints et asservis par les hommes pendant des années pour ensuite être relâchés dans la nature ? Dans ce pays où le braconnage grimpe en flèche, est-ce une solution de choix ?

- *Controverse des centres de reproduction (ou Breeding Centers)*

Les Centres de Reproduction des éléphants d'Asie sont sujets à controverse. Certains les tiennent pour une solution inévitable pour la préservation de l'espèce, en brandissant des arguments scientifiques tels que la génétique ou conservation. La réalité peut être toute différente.

De plus en plus de *Breeding Centers* se développent dans certains pays, et la Chine s'est distingué de ses voisins en en créant plusieurs - afin de pallier au prélèvement des éléphants dans le milieu sauvage, est-il spécifié. Une stratégie de gestion à long terme des éléphants captifs implique d'anticiper sur le maintien, l'augmentation ou la réduction des éléphants captifs dans les différents pays. Dans les deux premiers cas, il semble nécessaire de mettre en place un *Captive Breeding Program* afin d'éviter de prélever dans la nature tout éléphant sauvage, et ces programmes doivent comporter un intérêt génétique, scientifique, économique associés à une politique de conservation.

Cependant, en quelques années, le nombre de *Breeding Centers* en Chine a très fortement augmenté, parallèlement à la demande en produits issus d'éléphants (vésicule biliaire, peau, trompe, ...etc). Il a été observé, dans le cas des tigres, que les « fermes » ou « centres de reproduction » de tigres en Chine servaient également pour la médecine traditionnelle et le tourisme (lorsqu'ils sont vivants et ... lorsqu'ils sont morts). Vivants ou en morceaux, l'activité est lucrative.

« I'm extremely concerned. I mean first of all, I think that, generally the use of asian elephants is inappropriate, completely. They are either used for tracking, or for entertainment : (...) for painting, or dancing or shows, ... Of course the logging side is generally disappeared now because of reduction in that. (...) And you can't have elephants to do that without brutal training as I'm aware, so the welfare side is wrong, the captivity side is wrong, so why would you need to breed elephants ? I have no idea ? »¹⁵⁸.

Il est aujourd'hui particulièrement préoccupant de découvrir combien l'éléphant d'Asie est sollicité, bousculé, traité, parqué, négligé, conservé, etc. L'image qu'il nous renvoie n'est pas toujours conforme à la réalité, et les enjeux dont il fait l'objet à divers niveaux le fragilisent et compromettent son avenir. Une volonté commune et une mobilisation internationale peuvent-elles aider les derniers éléphants d'Asie ?

¹⁵⁸ Entretien n°15 avec un consultant spécialisé dans les crimes sur la faune sauvage

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En 2018, il ne reste actuellement de l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*), que quelques 40000 à 50000 individus sauvages et environ 15000 individus captifs, répartis sur plusieurs continents - bien que la très grande majorité soit concentrée en Asie. Les estimations restent larges de par le manque d'études sérieuses réalisées sur les populations, ce qui est dénoncé par les scientifiques, empêchant par là-même d'établir un recensement exact, élément de base pour toute stratégie politique visant à la préservation d'une espèce. Parmi les recommandations à apporter à cette étude, celle d'appuyer la nécessité d'études scientifiques adaptées et définies précisément – comme sur la reproduction des éléphants en captivité par exemple – est une nécessité réelle.

Par l'étude de la cohabitation séculaire des éléphants d'Asie avec les humains, il s'est avéré que lien entre les deux espèces était encore cependant très fort, notamment dans certains des 13 pays de son aire de répartition en Asie, comme l'Inde et la Thaïlande. Qu'ils soient sauvages ou captifs, les éléphants fascinent et attirent. On retrouve leur effigie ou leur symbolisme en religion, en culture, en politique ou encore dans le système éducatif. L'éléphant est synonyme de force, d'intelligence et de sagesse, et il est le protecteur des étudiants.

Malheureusement, derrière cette vision idyllique de l'icône, se cache la triste réalité de la « domestication » d'un géant contraint par la force - et parfois la cruauté -, à obéir aux humains via un processus appelé *phajaan*. A la suite de ce système éducatif controversé, nombre d'éléphants meurent, démontrant par là la dureté de la manœuvre. La tradition du processus de « domestication » faisant passer un éléphant sauvage au statut d'éléphant captif, perdure bien que des pressions en faveur du bien-être des éléphants ne cessent de croître. Des systèmes basés sur le renforcement positif ont vu le jour et devraient être plus largement diffusés.

Au nombre des menaces qui pèsent sur ce pachyderme, d'une manière générale, le commerce de l'ivoire et le braconnage, ont une place de choix. Si l'ivoire reste une valeur sûre pour les braconniers et autres trafiquants sans scrupules, le marché en plein essor des parties d'éléphants à des fins diverses porte une atteinte dramatique aux pachydermes. Là où le commerce de l'ivoire ne touchait que les mâles (les femelles *Elephas maximus* ne portant pas de défense), cette nouvelle lubie morbide s'attaque à tous les sexes, et à tous les âges. La Chine est un grand amateur des animaux sauvages sous toutes leurs formes, et l'éléphant d'Asie n'y échappe pas. Les contrôles ne sont pas assez nombreux, les agents pas assez formés, les moyens pas assez adaptés.

Parmi les nombreuses difficultés rencontrées par les officiels en matière de gestion de leurs éléphants, l'augmentation du nombre de conflits entre éléphants et humains dans certaines zones aboutit à la mort

de centaines d'humains et d'éléphants chaque année. Aux pertes humaines et matérielles, une stratégie mise en avant est l'indemnisation financière. Est-ce équitable ? Une amélioration de la cohabitation des populations locales avec les éléphants est une des priorités des pays *range States*, qui ont pu mettre en place des unités mobiles (à dos d'éléphant ou motorisées) favorisant la compréhension locale, et l'adoucissement des conflits. Une des recommandations est de favoriser cela en impliquant plus la population dans la connaissance de l'éléphant, comment réagir en sa présence, comment éviter qu'il ne porte atteinte aux biens des locaux.

Avec le temps et les changements opérés dans la société aujourd'hui, certains savoirs ont été perdus. Cela est particulièrement visible chez les cornacs qui ne font plus ce métier de génération en génération, mais espèrent un gain substantiel, en pensant que monter un éléphant n'est pas compliqué. L'explosion du tourisme associé aux éléphants ces dernières années, a donné l'espoir à certains d'une manne financière providentielle. La réalité est toute autre, et parfois au détriment du cornac et ou de l'éléphant. Des formations adaptées sont à programmer pour ceux qui ont choisi de travailler avec ce symbole vivant, qui rappelle que la méconnaissance de sa physiologie, de son anatomie et de son comportement peut avoir des conséquences désastreuses.

La menace certainement la plus importante pour l'éléphant d'Asie reste cependant la perte, la dégradation et la fragmentation de son habitat, face aux besoins liés à la croissance économique et aux populations humaines en expansion. Pour compliquer la donne, la tendance de la population (d'*Elephas maximus*) à la hausse ou à la baisse dans certaines zones ne sont pas connues, ne permettant pas de savoir si les individus sont plus ou moins exposés à certains dangers ou non. Si cette menace est vraie pour l'éléphant elle l'est également pour d'autres espèces, et l'écosystème en général. Plusieurs études ont fait part de leur inquiétude quant à ces déboisements intempestifs qui fragilisent tout un écosystème et sont remplacés par des champs de thé ou de caoutchouc. Ces plantations peuvent se retrouver au milieu de couloirs migratoires et n'apportent pas de ressource alimentaire assez riche ou assez suffisante pour les éléphants (dont les besoins sont énormes). Et lorsqu'ils viennent à piétiner les pousses ou endommager les cultures, les conflits apparaissent, la colère et l'incompréhension aussi. Pourtant, le déboisement ne profite pas vraiment s'ils sont remplacés par des monocultures: ni aux sol, ni aux animaux, ni aux végétaux. Avec une population en pleine croissance qui envahit de plus en plus les territoires les plus reculés, anciennement l'apanage des éléphants, quelle cohabitation espérer ? Quelles actions mener ? De fait, face à son territoire qui se réduit comme peau de chagrin, l'éléphant n'y trouve plus sa subsistance ni son couvert, et empiète sur les cultures et aménagements humains pour ce faire. Des conflits humains-éléphants (HEC) éclatent et résultent souvent en la dégradation matérielle ou la mort d'humains.

Face à l'urgence d'intervenir pour préserver les derniers éléphants d'Asie, les *range States* (soit les 13 pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie), ont développé différentes stratégies à plusieurs niveaux, permettant de gérer l'éléphant localement, régionalement ou nationalement. Les lois et règlements qui sont appliqués en faveur de sa protection existent. Le respect de leur application par

contre, est souvent plus aléatoire, notamment en fonction des moyens dont dispose le pays. Les sanctions ne sont pas non plus toujours appliquées, et il en résulte finalement peu de dissuasion. Un renforcement de ces lois et règlements, suivi d'une application plus stricte de la part des fonctionnaires, pourrait limiter le nombre de contrevenants volontaires ou négligents.

Quelles actions attendre des structures internationales ? Un appui technique ? Consultatif ? Règlementaire ? Dans notre société où beaucoup se joue à un autre niveau que le simple niveau local ou national, que la criminalité utilise les moyens de son époque (cybercriminalité, par exemple), de nouveaux partenariats à un niveau international et de nouvelles règles doivent apparaître. Les moyens limités des uns peuvent être compensés les possibilités des autres.

LES RECOMMANDATIONS

La grande majorité des recommandations ci-dessous, concernent tout particulièrement des initiatives locales ou nationales.

1. Etablir un système d'enregistrement, de marquage et de traçage des éléphants d'Asie qui soit adapté aux pays, et qui soit efficace. Cette étape est fondamentale.
2. Un renforcement des lois en vigueur est important, afin de protéger les éléphants (captifs et sauvages). Cela doit s'accompagner d'une application stricte de ces lois, avec des peines adaptées.
3. Des contrôles renforcés doivent avoir lieu à certains endroits (ex : aux frontières, dans les camps de touristes, etc.), afin de vérifier les conditions d'hébergement et d'utilisation des éléphants d'Asie, et éviter tout trafic d'animaux vivants et empêcher le braconnage. Des moyens adaptés doivent être donnés aux agents en charge des contrôles, et des formations adaptées qui renforcent leurs connaissances et compétences.
4. Des formations adaptées aux cornacs (et à tout autre personne s'occupant de près des éléphants) doivent être accessibles afin que ceux qui choisissent ce métier puissent anticiper certains problèmes et comprendre et connaître mieux leur animal.
5. Il est important que des structures vétérinaires soient accessibles aux éléphants, avec des vétérinaires compétents qui peuvent les soigner. Des unités mobiles peuvent être envisagées dans les endroits difficiles d'accès.
6. Des études scientifiques adaptées et ciblées, permettant de comprendre qu'elle est la situation réelle, et savoir quels sont les problématiques (émergentes ou non).
7. La récolte de fonds pour la mise en place de projets

8. Repenser la relation homme-éléphant pour une meilleure cohabitation, en impliquant les populations locales.
9. Trouver des systèmes dissuasifs mais non blessants pour éloigner les éléphants des cultures.
10. Face à la déforestation, il y a une nécessité de reboisement d'essences diverses afin de recréer un biotope adapté aux éléphants mais également aux autres espèces (animales ou végétales).
11. Sécuriser les corridors de migration des éléphants, dans les pays et entre les pays.
12. Etablir des accords constructifs entre les pays pour éviter tout trafic (d'animaux vivants ou de leurs parties) et favoriser la conservation de l'éléphant d'Asie.
13. Que la communauté internationale continue de suivre les progrès réalisés par les *range States* et qu'elle les aide si nécessaire.
14. Que des sanctions soient prévues pour les pays qui ne prennent pas de mesures adaptées alors qu'ils en ont les moyens.

BIBLIOGRAPHIE

Documents divers

- AsERSM (2006). Report of the Asian Elephant Range States Meeting, January 2006, Kuala Lumpur (Malaysia). IUCN-SSC.
- AsERSM (2017). Report of the Asian Elephant Range States Meeting, April 2017, Jakarta (Indonesia). IUCN-SSC.
- BLAKE, S., & HEDGES, S. (2004, October). Sinking the Flagship: the Case of Forest Elephants in Asia and Africa. *Conservation Biology*, 18(5), 1191-1202.
- CAMPOS-ARCEIZ A., BLAKE S., «Megagardeners of the forest e the role of elephants in seed dispersal »
- CHOUDHURY, A. (2004). Human-Elephant Conflicts in Northeast India. *Human Dimensions of Wildlife*, 9:261-270. doi:10.1080/10871200490505693
- CHOUDHURY, A. *et al.* (2008). *Elephas maximus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2008: e.T7140A12828813.
- DATYE, H.S. and BHAGWAT, A.M. (1995): « Home range of elephants in fragmented habitats of central India ». *J. Bombay Nat. Hist. Soc.* 92: 1-10.
- DUFFILOT, S. (2008). ElefantAsia non-profit Organisation. Lao Elephant Care & Management Programme. Final Report. (IEF Grant). ElefantAsia.
- ELEFANTASIA, International Elephant Foundation. *Domesticated Elephant Advanced Registration (DEAR)* (2010-2011)
- FERNANDO, P. (s.d.). Elephants in Sri Lanka: past present and future. *Loris*, 38-44. Récupéré sur www.ccrsl.org/userobjects/2602_683_Fernando-00-ElephantsSriLanka.pdf
- GOSLING J., An Investigative report from Elephant Family (Protecting Asian elephants and their habitat). "Skinned. *The growing appetite for Asian elephants*". April 2018.
- JANVRIN, P. « Application de la décision 170218 et suivi de l'application de la décision 170217 (points b) et d)) sur l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) ». Mémoire de stage pour l'obtention du CEAV. 2018.
- KITAMURA S., YUMOTO T., POONSWAD P. & WOHANDEE P. (2007) « Frugivory and seed dispersal by Asian elephants, *Elephas maximus*, in a moist evergreen forest of Thailand ». *Journal of Tropical Ecology*, 23, 373–376.
- KOIRALA et al. « Feeding preferences of the Asian elephant (*Elephas maximus*) in Nepal ». *BMC Ecol* (2016) 16:54. DOI 10.1186/s12898-016-0105-9
- LAINÉ, N. (2015/1). Isoler pour mieux conserver? Enjeux et paradoxes autour de la conservation des éléphants dans l'Inde contemporaine. *Écologie & Politique*(50), 147-162. doi:10.3917/ecopo.050.0147
- LAINÉ, N. (2017/1). Surveiller les animaux, conserver l'espèce. Enjeux et défis de la surveillance de la tuberculose des éléphants au Laos. *Revus d'anthropologie des connaissances*, 11(1), 23-44. doi:10.3917/rac.034.0023

LIU, P., et al. (2017). Conflict between conservation and development : cash forest encroachment in Asian elephant distribution. *Scientific Reports*. 7:6404 / DOI :10.1038/s441598-017-06751-6 [www.nature.com/scientificreports]

MAURER, G., RASHFORD, B. S., CHANTHAVONG, V., MULOT, B., & GIMENEZ, O. (2017). Wild-captive interactions and economics drive dynamics of Asian elephants in Laos. *Scientific Reports*, 1-11. doi:10.1038/s41598-017-13907-x

Myanmar Elephant Conservation Action Plan (MECAP): 2018-2027.

MITRA, S. (2013). Human-Elephant Conflict Due to Movement of Elephants between India and Nepal and WWF-India Initiatives to Address It. *Gajah*(38), 33-36.

NIMAIN, C., HIMANSHU, S., L.A.K, and HEMANTA, K. S. (2017). Troublesome Visitors : Human-Elephant Conflict by Elephants Coming into Odisha from Chhattisgarh. *Gajah* n°47, p.36-39.

PRADHAN NMB. (2007) « An Ecological Study of a Re-colonizing Population of Asian elephants (*Elephas maximus*) in Lowland Nepal ». Ph.D. thesis, Norwegian University of Life Sciences.

SCHMIDT-BURBACH, J. (2017). *Taken for a ride. The conditions for elephants used in tourism in Asia*. Report from World Animal Protection.

Rapports émis par des groupes de travail

Asian Captive Elephant Working Group (ACEWG). February 2016. Report.

Group, I. A. (s.d.). Draft Position Statement on Captive Asian Elephants.

Documents de la CITES

CITES. (2014). « Rapport sur le commerce et l'enregistrement des éléphants d'Asie vivants ». SC65 Doc. 42.9. Document soumis par la Grèce au nom de l'Union Européenne, présenté au 65^e Comité Permanent de Genève (Suisse), en juillet 2014.

CITES/IUCN. (2016). Illegal Trade in Live Asian Elephants: a review of current legislative, regulatory, enforcement, and other measures across range States. CoP17. Doc. 57.1, Annex 5. Disponible sur [https://cites.org/fra/cop/17/doc/index.php]

CITES Secretariat. (2017). Elephant conservation, illegal killing and Ivory trade. SC69 Doc. 51.1

CITES Secretariat. (2017). Status of Elephant populations, levels of illegal killing and the Trade in Ivory: A Report to the CITES Standing Committee. SC69 Doc. 51.1 Annex.

FIGURE 1 : Carte représentant la répartition de la population des éléphants d'Asie

Distribution Map



Elephas maximus

Range
 Extant (resident)

Compiled by:
 IUCN (International Union for Conservation of Nature)



The boundaries and names shown on this map do not imply any official endorsement, acceptance or approval by IUCN.



© The IUCN Red List of Threatened Species: *Elephas maximus* – published in 2008.
<http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2008.RLTS.T7140A12826813.en>

FIGURES 2 & 3

(sources des images : internet)



Fig.1. Type de pique utilisée par certains cornacs (mahouts) sur leurs éléphants.



Fig. 2. Fête religieuse.



Fig.4. Eléphant en pleine période soumission, lors d'un Phajaan.



Fig.5. Troupe d'éléphants au milieu de la route.



Fig.6. Eléphants dressés pour faire des tours sur leurs pattes arrière.



Fig.7. Elephant solitaire utilisant les routes.



Fig.8 & 9 : Patrouilles à dos d'éléphant.

ANNEXE I : Liste des entretiens

Numéro	Entretiens ou échange	Type d'échange	Date d'entretien oral ou de réception de la réponse au questionnaire	Durée	Retranscription (sans traduction)
1	Entretien avec un représentant du gouvernement d'un <i>range State</i>	mail	21/07/2018	x	non
2	Entretien avec un représentant du gouvernement d'un <i>range State</i>	mail	09/07/2018	x	non
3	Entretien avec un représentant du gouvernement d'un <i>range State</i>	Oral via Skype (visuel)	12/06/2018	1h	Oui, en anglais
4	Entretien avec un représentant du gouvernement d'un <i>range State</i>	mail	08/06/2018	x	non
5	Entretien avec un représentant du gouvernement d'un <i>range State</i>	mail	05/07/2018	x	non
6	Entretien avec un représentant du gouvernement d'un <i>range State</i>	mail	10/07/2018	x	non
7	Entretien avec un représentant du gouvernement d'un <i>range State</i>	mail	3/07/2018	x	non
8	Entretien avec un directeur d'ONG	Oral via Skype (non visuel)	11/06/2018	1h	Oui, en anglais
9	Entretien avec un directeur d'ONG	Oral via Skype (visuel)	14/06/2018	1h20	Oui, en anglais
10	Entretien avec le <i>Conservation coordinator</i> d'une ONG	Oral via Skype (non visuel, avec deux interlocutrices en même temps à deux endroits différents)	13/06/2018	1h	non
11	Entretien avec le directeur adjoint d'une ONG	Oral via Skype (non visuel)	25/06/2018	1h30	Oui, en anglais
12	Entretien avec le <i>Conservation programme manager</i> d'une ONG	Oral via Skype (visuel)	25/06/2018	1h	Oui, en anglais
13	Entretien avec un vétérinaire spécialisé dans les éléphants	Oral via Skype (visuel)	27/06/2018	1h30	Oui. Entretien en français. Interlocuteur non français.
14	Entretien avec le <i>Program manager</i> d'une Association sur les Eléphants d'Asie	Oral via Skype (visuel)	25/06/2018	1h	non
15	Entretien avec un consultant spécialisé dans les crimes perpétrés sur la faune sauvage	Oral via Skype (non visuel)	26/06/2018	0h45	Oui, en anglais
16	Entretien avec un chercheur spécialisé dans les éléphants d'Asie	Oral via Skype (non visuel)	18/06/2018	1h	non
17	Entretien avec une biologiste spécialisée dans les éléphants d'Asie	Oral via Skype (visuel)		1h	Oui, en anglais
18	Entretien avec un vétérinaire spécialisé dans la faune sauvage	Mail	12/06/2018	x	x

ANNEXE II

EXTRAIT DE LA DECLARATION DE JAKARTA (signée le 20/04/2017) à Jakarta en Indonésie



**THE JAKARTA DECLARATION
FOR ASIAN ELEPHANT CONSERVATION
JAKARTA, INDONESIA
April 20, 2017**

We, the representatives of the relevant agencies from Asian Elephant Range States including the Kingdom of Bhutan, People's Republic of Bangladesh, Kingdom of Cambodia, People's Republic of China, Republic of India, Republic of Indonesia, Lao People's Democratic Republic, Federal Democratic Republic of Nepal, Democratic Socialist Republic of Sri Lanka, Republic of the Union of Myanmar, Malaysia, Kingdom of Thailand, and the Socialist Republic of Vietnam, declare our common goal to conserve the Asian Elephant in all Asian Elephant Range States, and:

Recognize that the Asian Elephant, a seriously endangered species and one of Asia's most charismatic animals, faces a challenging future with the loss of its habitat, fragmented populations, high levels of human-elephant conflict, poaching, as well as other factors that have resulted in serious population declines in most of the Range States;

Note that compared to the more frequently publicized African Elephant there are ten times fewer Asian Elephants, and like the African Elephant, some Asian Elephant Range States face the loss of their elephant populations;

Acknowledge that the Asian Elephant is a keystone species and an umbrella species whose conservation helps ensure the conservation of myriads of other species. Asian Elephants are also culturally significant across Asia. A failure to protect Asian Elephants and their habitat will therefore not only result in the loss of elephants but also the loss of biological and cultural diversity and the tangible and intangible benefits provided by elephants and the ecosystems they inhabit;

Note that while elephant conservation is primarily a national responsibility, there is an urgent need to synergize national actions with international cooperation amongst the Range States for the long-term conservation of Asian Elephants. The reversal of the crisis facing Asian Elephants is additionally dependent upon political, financial, and technical support from the international community;

Understand the role of international agreements on the conservation of biological diversity and protection of rare and endangered species, including the Asian Elephant, such as the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES), the Convention on Biological Diversity (CBD), and the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS);

Acknowledge the presence and support of other governments, international organizations, non-governmental organizations, and other supporters of Asian Elephant conservation.

Thus We declare:

- We have a common vision to promote Asian Elephant conservation;
- Affirm our intention to cooperate based on the principles of sustainable development and through research and development, education and training, fund-raising, as well as other activities that are relevant to Asian Elephant conservation and development within the Range States;
- Commit to develop where necessary, and implement our National Asian Elephant Action Plans that include, but are not limited to, the priorities listed in the annex to this Declaration.

And call upon the international community to join us in reversing the decline in Asian Elephant numbers and positioning the Asian Elephant securely on the road to recovery.

Annex: Priorities

- Maintain large Asian Elephant conservation landscapes where no unregulated, economic or commercial infrastructure development or other adverse activities are permitted, and create connectivity between such landscapes where all permitted developmental activities are elephant- and biodiversity-appropriate;
- Work collaboratively on transboundary issues to allow uninhibited movement of wild Asian Elephants in and between Range States through appropriate corridors and transboundary protected areas;

- Minimize the negative impacts of humans on Asian Elephants and their habitats, address the root causes of human-elephant conflict and develop long term solutions to minimize such conflict, engage with local communities to gain their participation in biodiversity conservation and land-use planning, and provide sustainable and alternative livelihoods through financial support, technical guidance, and other measures;
- Ensure effective enforcement of existing national laws and regulations across the species' range to prevent illegal killing of Asian Elephants and the illegal trade in live Asian Elephants, ivory, and other elephant body parts;
- Strengthen international collaboration, coordination, and communication where relevant, involving specialized expertise from international organizations, including but not limited to, CITES, INTERPOL, and UNODC;
- Cooperatively develop captive Asian Elephant registration programs, including where appropriate microchipping and/or DNA-based systems, and ensure cross-border movement of captive Asian Elephants are in compliance with all national and international laws and regulations;
- Ensure the welfare of captive elephants is maintained at all times;
- Develop where necessary National Asian Elephant Action Plans and a Range-wide Asian Elephant Conservation Plan and ensure their timely implementation.

DONE in Jakarta, Indonesia on the Twenty Day of April in the Year Two Thousand and Seventeen, in a single original copy in the English language.

For The Delegation of The People's Republic of Bangladesh (Ali Kabir) Cox's Bazar South Forest Division	For The Delegation of The Kingdom of Bhutan (Dorji Rabten) Department of Forest and Park Services
For The Delegation of The Kingdom of Cambodia (Meas Sopha) General Directorate of Administration for Natural Conservation and Protection	For The Delegation of The People's Republic of China (Jin Kun) State Forestry Administration
For The Delegation of The Republic of India (R.K. Srivastava) Inspectorate General of Forests	For The Delegation of The Republic of Indonesia (Bambang Dahono Adj) Ministry of Environment and Forestry
For The Delegation of The Lao People's Democratic Republic (Sangvane Bouavong) Ministry of Environment and Forestry	For The Delegation of Malaysia (Abdul Kadir bin Abu Hashim) Department of Wildlife and National Parks
For The Delegation of Republic of The Union of Myanmar (Maung Maung Naing) Ministry of Natural Resources and Environmental Conservation	For The Delegation of The Democratic Socialist Republic of Sri Lanka (W.S.K Pathirathne) Department of Wildlife Conservation
For The Delegation of The Kingdom of Thailand (Supakit Vinitsomsawan) Wildlife Conservation Office	For The Delegation of The Socialist Republic of Vietnam (Nguyen Vu Linh) Department of Nature

ANNEXE III

Note de synthèse du rapport de mission CEAV

En 2018, il ne reste actuellement de l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*), plus que dans les 40000 individus sauvages et dans les 15000 individus captifs, tous répartis sur plusieurs continents, mais dont la grande majorité est concentrée en Asie. Les estimations ne sont pas précises car les études réalisées sur les populations sont généralement peu sérieuses ou se concentrent tout particulièrement sur les populations sauvages et les menaces qui les affectent. Ainsi, parmi les éléments majeurs qui reviennent régulièrement comme étant des facteurs entravant la survie des éléphants dans la nature, nous pouvons citer les Conflits Humains-Eléphants (HEC), le braconnage, le trafic illégal d'individus (jeunes ou adultes), mais surtout, la destruction des forêts d'une grande partie de son aire d'origine. En effet, la pression démographique et industrielle augmente de façon croissante en Asie, ce qui prive les éléphants de leur habitat naturel et renforce les conflits entre êtres humains et animaux¹⁵⁹. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Gouvernements, les chercheurs... tous se tournent vers les éléphants sauvages, et tentent de trouver des solutions pour le maintien de leur habitat, la réduction des conflits entre humains et éléphants, la lutte contre le trafic d'ivoire ou contre le braconnage – pour ne citer que ceux-là. Et pourtant, il y en a un qui durant longtemps a été laissé pour compte, c'est l'éléphant captif. A y regarder de plus près, on découvre pourtant qu'il représente une très grosse partie de la population totale des éléphants dans certains pays comme le Myanmar ou l'Inde, et leur gestion par les pays n'est pas toujours très claire. A l'heure où ces animaux ne peuvent plus être utilisés pour leurs anciennes activités – comme dans l'exploitation forestière par exemple -, des activités plus lucratives apparaissent avec le tourisme, le trekking, les zoos et les cirques. Ils se retrouvent alors à faire des tours pour amuser les touristes, ou les porter sur des parcours parfois harassants. Les conditions dans lesquelles ils vivent et sont entretenus demeurent souvent assez floues, malgré les lois en vigueur dans chacun des pays de son aire de répartition.

Autrefois présents de façon abondante sur un très large territoire, la population actuelle est tellement réduite et menacée que depuis 1975 il a été inscrit sur la liste I de la CITES (également appelée Convention de Washington) et a vu son statut évoluer de « Menacé » à « En danger » d'extinction sur la Liste Rouge de l'UICN en 1986. Son inscription sur la liste I de la CITES implique que son commerce devient alors interdit, hormis pour des besoins autres que commerciaux - ou des cas exceptionnels.

A ce sujet, la CITES est l'acronyme qui désigne la Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Wild Flora¹⁶⁰, également connue sous l'appellation « Convention de Washington », qui est un accord international entre Etats (appelés Parties), et dont le but premier est de veiller à ce que le commerce international des animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 1975, la CITES permet la réglementation de quelques 35 000 espèces animales et végétales aux frontières des Etats et Gouvernements, et actuellement, 183 pays y ont adhéré. La CITES contrôle et réglemente le commerce international des spécimens des espèces inscrites aux annexes de sa Convention. Toute importation, exportation, réexportation (exportation d'un spécimen importé) ou introduction en provenance de la mer de spécimens des espèces couvertes par la Convention doit être autorisée dans le cadre d'un système de permis. Chaque Partie à la Convention doit désigner au moins un organe de gestion (Management Authority) chargé d'administrer le système de permis et au moins une autorité scientifique (Scientific Authority) qui lui donne son avis sur les effets du commerce concernant les espèces inscrites à l'une des trois annexes de la Convention - selon le degré de protection dont elles ont besoin. Dans la Convention, les animaux et plantes qui y sont inscrits sont répartis en 3 annexes, chacune d'elles représentant le degré ou type de protection face à la surexploitation. Ainsi, les espèces inscrites à l'Annexe I font partie des plus menacées d'extinction, et dont le commerce international est strictement interdit – sauf lorsque l'importation n'est pas faite à des fins commerciales mais scientifiques par exemple - (Article III de la Convention). Un permis d'importation et un permis d'exportation (ou un certificat de réexportation) peuvent alors être exceptionnellement délivrés. C'est le cas de l'éléphant d'Asie. En tant que pivot fondamental de la Convention de Washington, le Secrétariat – dans lequel j'ai fait mon stage - assure bon nombre de missions, telles que la vérification du bon fonctionnement de la Convention et faciliter la communication entre les Parties ; fournir une assistance dans différents domaines tels que la législation, la lutte contre la fraude, la science... ; entreprendre, dans le cadre de programmes agréés, des études scientifiques et techniques occasionnelles sur des questions touchant à l'application de la Convention; faire des recommandations ; diffuser des informations intéressant les Parties concernant des propositions d'amendement

¹⁵⁹ LIU, P., et al. (2017). Conflict between conservation and development : cash forest encroachment in Asian elephant distribution. *Scientific Reports*. 7 :6404 / DOI :10.1038/s441598-017-06751-6 [www.nature.com/scientificreports]

¹⁶⁰ Convention sur la Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

des annexes, des spécimens de permis, des informations sur les problèmes de lutte contre la fraude, les législations nationales, le type de matériels de référence, etc... Les trois langues officiellement parlées sont le français, l'anglais et l'espagnol, mais la langue communément parlée, lue et écrite est néanmoins l'anglais. C'est donc en travaillant dans cette langue que j'ai fait mes recherches et interrogé mes interlocuteurs.

Ma mission pour le compte du Secrétariat de la CITES était donc d'établir un rapport à l'attention des Parties pour le 70^e Comité permanent qui se tiendra à Sochi (en Russie) en octobre 2018. Dans ce rapport émanant du Secrétariat de la CITES, doivent figurer les éléments factuels concernant les points b) et d) de la Décision 17.217, à savoir le type de gestion adopté par les pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) vis-à-vis de leurs individus captifs, et le type de marquage, d'enregistrement et de traçabilité qu'ils utilisent. A cet effet, il m'était donné la possibilité de consulter des experts dans les domaines concernés, tels que des vétérinaires de zoos, ou autres spécialistes de systèmes de marquage et d'enregistrement.

La première difficulté a été de récupérer les contacts des organes de gestion et points de contact CITES des 13 range States et de faire un premier contact. La deuxième difficulté a été de les faire répondre au questionnaire (moins de 50 % malgré les relances), et d'en exploiter les réponses. La barrière de la langue (de façon bilatérale, car en Asie, même l'anglais n'est pas toujours bien maîtrisé), de l'accent (autant d'accents que de pays), de la distance (en Asie) et du sujet (oui, du sujet lui-même, l'éléphant d'Asie) ont été des freins à mon étude et aux résultats obtenus concernant les stratégies de gestion des éléphants d'Asie captifs et les systèmes de marquage, d'enregistrement et de traçabilité qui leur sont appliqués. A contrario, joindre les experts n'a pas présenté de difficulté, et a même apporté nombre d'informations intéressantes. Tous les résultats ont été compilés dans des tableaux présentés dans le mémoire, et dont on peut faire la synthèse présentement.

Pour ce qui est des stratégies de gestion de la population d'éléphants d'Asie captive dans chacun des range States, une compilation des enquêtes réalisées sur ces deux dernières années, ajoutée aux informations récupérées directement des pays de l'aire de répartition (quand ce fut possible), il a souvent été cité les lois en application concernant la protection et la conservation de la nature et des espèces sauvages. Dans certains cas cependant, comme en Thaïlande, les éléphants d'Asie captifs ne sont pas gérés par ces lois, mais sous celles régissant les animaux domestiques et les animaux de production. Il y a une dissension actuelle sous le terme d'éléphant captif et d'éléphant domestiqué. Un renforcement des lois, (ou une meilleure application de celles-ci) pourrait être envisagé, mais sans harmonisation consensuelle entre les 13 pays concernés, des décalages peuvent se créer et des répercussions se faire sur les populations d'éléphants d'Asie captifs dans les pays voisins.

De plus, il revient de façon assez récurrente que les Etats hébergeant une population d'éléphants d'Asie captifs, manquent de structures, de personnel et de suivi vétérinaire. Que ce soit dans les rapports issus de réunions sur l'éléphant d'Asie, ou issus des questionnaires, certains pays ne font pas de suivi de la santé de leurs éléphants captifs, alors que cela constitue un des points fondamentaux d'une bonne gestion.

Actuellement, certaines stratégies portent sur l'approche de l'éléphant captif en lui-même ou à travers le développement ou le réaménagement de nouvelles zones pouvant l'accueillir. Ainsi, le Myanmar a mis en place un projet pilote sur le « rewilding » de certains de ses éléphants captifs: ceci consiste à tenter de réadapter à la vie sauvage des éléphants autrefois utilisés par l'homme - à des tâches comme l'exploitation du bois par exemple.

En ce qui concerne l'autre point spécifique de ma mission, rassembler les systèmes de marquage et d'enregistrement existants et applicables aux éléphants d'Asie en captivité, il ressort que l'implantation de puces électroniques demeure le plus facile et le moins coûteux, et surtout le plus répandu dans les range States. Cependant, cette technique présente des failles et pourrait être couplée à un autre système pour renforcer le dispositif. Parmi les autres systèmes évoqués ou utilisés, le prélèvement d'ADN permet une identification sûre d'un animal, bien que difficilement applicable dans des contrôles de routine. La photographie est très développée, mais le branding ou le tatouage un peu moins. Quant aux autres techniques évoquées, elles sont soit non fiables, soit peu adaptées sur le terrain (les méthodes biométriques utilisant l'iris par exemple).

Suite à ces recherches et analyses, des recommandations devaient être faites. Si l'on suit le schéma de travail de la CITES, les recommandations faites par le Secrétariat se dirigent généralement vers différents interlocuteurs. Je vais donc adapter mes recommandations, comme dans le rapport officiel, recommandations faites envers les 13 range States, le Secrétariat et le Comité permanent. Il est nécessaire de préciser que la plupart des recommandations présentées dans le mémoire ne concernent pas toutes directement la CITES. En effet, cette dernière intervient au plus haut niveau, soit au niveau international, et concerne surtout les transactions d'animaux listés sur ses annexes. Le reste des recommandations intervient au niveau national voir régional, qui est de la responsabilité des pays eux-mêmes, mais qui sont mis ici à titre d'encouragement pour une harmonisation des

pratiques.

A travers ce mémoire, nous pouvons comprendre la difficulté qu'il y a à faire avancer une situation comme celle des éléphants d'Asie quand autant d'intervenants différents ont un rôle à jouer pour maintenir et gérer les populations captives et sauvages. La concertation doit se faire de façon volontaire et commune, et malgré cela, les dissensions sont nombreuses, surtout si on considère les enjeux politiques et économiques de chaque range State. La réactivité des uns fait face à l'inertie des autres, et les avancées sur la protection des éléphants sont tâtonnantes plus que réellement progressives.

Pourtant, l'éléphant d'Asie est un animal qui mérite qu'on se batte pour lui, et sur ce point, tous les interlocuteurs rencontrés sont unanimes. Car il ne s'agit pas uniquement de lui. Derrière son image et son aura, les fonds versés pour sa conservation dans la nature contribuent également à sauver d'autres espèces animales et végétales, certes moins emblématiques, mais tout aussi importantes à leur manière dans le cycle écologique, et qui sont également menacées par la déforestation et les changements opérés dans les paysages. Un avenir sombre s'annonce pour le pachyderme, bien que des méthodes de lutte contre les différentes menaces qui l'assaillent se mettent en place et tentent de s'étendre.

L'intérêt d'un recensement précis à l'aide de systèmes de marquage et enregistrement adaptés à un pays est évident pour qui veut développer une politique permettant de protéger les individus captifs et sauvages. Certains systèmes présentés pourraient se mettre en place avec peu de moyens, mais surtout avec l'aide d'ONG qui souhaiteraient investir dedans. Le premier pas pour certains pays est de convaincre les propriétaires privés (lorsqu'ils sont les détenteurs majoritaires des éléphants captifs) de l'intérêt de s'enregistrer auprès des autorités. Un renforcement de l'application des lois en vigueur serait également un plus, mais souvent les moyens humains et financiers de l'Etat font défaut – sans parler de la corruption qui existe à tous niveaux et dans tous domaines.

Aussi, cette première expérience professionnelle en tant que chargé de mission a été l'occasion de découvrir le fonctionnement d'une structure internationale et d'en comprendre les enjeux, tout comme le jeu des acteurs autour d'un sujet comme l'éléphant d'Asie.

ANNEXE IV

Extraits du rapport en cours d'écriture, tel qu'il sera présenté par la CITES aux Parties pour le 70^e Comité Permanent à Sochi.

Langue originale: anglais français espagnol SC70 Doc. XX

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

CITES

Sixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1 – 5 octobre 2016

Éléphant d'Asie
DECISION 17.217 ET DECISION 17.218
SUR L'ÉLÉPHANT D'ASIE (ELEPHAS MAXIMUS)
RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétaire de la CITES.

2. Lors de sa 17^e session à Johannesburg en 2016, la Conférence des Parties a adopté les décisions 17.217 et 17.218 concernant l'éléphant d'Asie, comme suit:

17.217. Décision à l'adresse des Parties :
Toutes les Parties participent au commerce d'éléphants d'Asie vivants soit encouragées à :

- a) mener des enquêtes, selon que de besoin, sur le commerce légal d'éléphants d'Asie vivants et s'efforcer de faire appliquer et, le cas échéant, d'améliorer les législations nationales relatives au commerce international de spécimens d'éléphants d'Asie dans la mesure possible de préserver le commerce légal d'éléphants d'Asie vivants;
- b) élaborer des stratégies de gestion des populations d'éléphants d'Asie en captivité;
- c) veiller à ce que le commerce et les mouvements transfrontaliers d'éléphants d'Asie vivants se déroulent conformément aux dispositions de la CITES, y compris les dispositions contenues au paragraphe 3 de l'Article II, pour les éléphants d'Asie d'origine sauvage;
- d) collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système régional d'enregistrement, de marquage et de traçabilité des éléphants (d'Asie vivants, en attendant, si nécessaire, l'acte d'export, d'organismes spécialisés ou du Secrétaire et si à la demande du Secrétaire, fournir des informations sur la mise en œuvre de cette décision, que le Secrétaire soumette au Comité permanent.

17.218. Décision à l'adresse du Secrétaire :
Le Secrétaire :

- a) sur demande et sous réserve de fonds adéquats disponibles, aide les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie à mettre en œuvre la décision 17.217; et
- b) intègre les informations fournies par les États de l'aire de répartition conformément au paragraphe 3 de la décision 17.217, ainsi que les autres conclusions et recommandations concernant le commerce d'éléphants d'Asie vivants et y a lieu, dans ses rapports réguliers au Comité permanent.

* GAPP, Johannesburg 2016

SC70 Doc. XX - p. 1

3. Afin de répondre préliminairement au point d) concernant les systèmes de marquage, d'enregistrement et de traçabilité, le Secrétaire a été également fourni vers des experts¹ afin de recueillir des informations sur les systèmes mentionnés précédemment. Les différents systèmes sont présentés aux points 33 et 34 de ce document, et dont la synthèse est à l'annexe IV.

NOMBRE D'ONG ET D'ESPECE QUI SONT ADRESSÉS À DES QUESTIONS GÉNÉRALES	NOMBRE D'ONG ET D'ESPECE QUI SONT ADRESSÉS À DES QUESTIONS GÉNÉRALES PAR ESPÈCE	NOMBRE D'ONG ET D'ESPECE QUI SONT ADRESSÉS À DES QUESTIONS GÉNÉRALES PAR ESPÈCE ET PAR PAYS	NOMBRE D'ONG ET D'ESPECE QUI SONT ADRESSÉS À DES QUESTIONS GÉNÉRALES PAR ESPÈCE ET PAR PAYS ET PAR PAYS	NOMBRE D'ONG ET D'ESPECE QUI SONT ADRESSÉS À DES QUESTIONS GÉNÉRALES PAR ESPÈCE ET PAR PAYS ET PAR PAYS ET PAR PAYS
11	0	3	0	0

Les données présentées dans les tableaux des Annexes IV et V, comprennent aussi bien des réponses apportées par chacun des acteurs interrogés, que des données recueillies par recherche documentaire ou d'enquêtes réalisées en 2016 et 2017.

Résumé à l'Annexe

Application de la Décision 17.217 et application du point d) de la Décision 17.217

- À ce jour, le Secrétaire n'a reçu aucune demande d'assistance pour l'application des points b) et c) de la Décision 17.217, contrairement à ce qui est prévu dans le document SC2009. En ce qui concerne le Sri Lanka, il reçoit, intégré et répertorie les informations fournies par les États de l'aire de répartition (en ce qui concerne les points b) et c) de la Décision 17.217) dans ses annexes IV, V et VI.
- Comme indiqué précédemment au point 2, à ce jour, 50% des Range States ont approuvé une réponse exploitable. Le Secrétaire s'interroge sur le manque de participation au questionnaire de la part des Parties, et la nécessité de plusieurs relations pour obtenir quelques réponses. Il est pourtant intéressant que quelle que soit la réponse apportée par chacun des pays, un compte-rendu régulier des Parties soit adressé au Secrétaire qui a pour tâche d'élaborer des comptes-rendus réguliers.

Application de stratégies de gestion de l'éléphant d'Asie captif (Éléphas maximus) - point b) de la Décision 17.217

- Les réponses reçues ont été synthétisées dans un tableau présenté en annexe IV et intitulé «Systèmes de management des éléphants d'Asie captifs dans les 13 pays de l'aire de répartition». Les pays ayant répondu, à ce sujet ont généralement rappelé les lois en application dans leur pays concernant la protection et la conservation de la nature et des espèces sauvages - dans lesquels l'éléphant d'Asie est intégré. Cependant, pour ceux qui, comme le Bangladesh, ont mis en place et diffusé il y a quelques mois une nouvelle stratégie concernant l'enregistrement des éléphants captifs, il n'y a pas encore eu de retour positif sur cette mesure pourtant largement diffusée au niveau national.
- La notion d'éléphant captif est souvent confondue à la notion d'éléphant domestique ou domestiqué. Pourtant, ainsi qu'il est souligné dans un document intitulé «Position Statement on Captive Asian Elephants», le terme d'éléphant « captif » fait référence à des animaux sous contrôle direct d'humains, dont ils dépendent pour les soins et la gestion. Malgré leur rapprochement avec les mêmes humains depuis des milliers d'années, ils n'ont cependant pas été sélectionnés de la même manière que les chiens, chevaux ou le bétail² pour la domesticité ou la production animale. De plus, afin de renforcer cette différence, il est important de préciser que le plupart des éléphants captifs émanent à l'état sauvage avant d'être capturés, et qu'ils sont connus pour être difficiles à maintenir en captivité, leur expérience de vie

¹ Experts australiens, 3 universitaires de Singapour, 2 universitaires spécialisés dans la faune sauvage et dans les éléphants d'Asie, 1 spécialiste de l'Asie du Sud-Est, 1 chercheur qui travaille avec les éléphants depuis plus de 20 ans.

² BP Position of the Committee (2009), de 27 novembre au 1^{er} décembre 2011, à Genève (Suisses). Document C/SC70 Doc. 81.1, p. 6.

³ IACN, SSC, Asian Elephant Specialist Group, «Position Statement on Captive Asian Elephants», March 2011.

⁴ IACN, SSC, Asian Elephant Specialist Group, «Position Statement on Captive Asian Elephants», March 2011, p. 2.

SC70 Doc. XX - p. 3

Comité permanent sur la mise en œuvre de la résolution Conf. 10.10 (Rev. Conf.12), Commerce de spécimens d'éléphants

3. Dans ce document, nous nous concentrons uniquement sur les points b), c) et d) de la Décision 17.217, adressée aux Parties. Ces derniers points portent sur le type de stratégie de gestion qu'il leur est conseillé de mettre en place pour leurs éléphants d'Asie captifs, la nécessité de leur collaboration pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système régional d'enregistrement, de marquage et de traçabilité des éléphants d'Asie vivants, et enfin le fait que les Parties sollicitées par le Secrétaire devaient fournir les informations demandées concernant la mise en œuvre de cette décision.
- Concernant la Décision 17.218, le Secrétaire, avec l'appui de spécialistes dans plusieurs domaines, devait porter appui aux Parties de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie et/ou en faisant la demande et sous réserve de fonds pour mettre en œuvre cette décision, puis recueillir et intégrer les informations fournies par les États (point e) de la Décision 17.217).

Éléphants d'Asie vivants - Conservation et commerce

4. Un rapport de l'histoire de l'éléphant d'Asie, des dangers auxquels il fait face et de la prise en compte de son statut et des actions menées sur les 10 dernières années sont présentés en annexe I.
5. Chacun des pays de l'aire de répartition se sont engagés officiellement et sous différentes formes pour la protection de l'éléphant d'Asie sauvage et captif, et doivent mettre en place des actions afin de rendre cet engagement effectif.

Méthodologie

1. Afin de recueillir les informations mentionnées dans les Décisions 17.217 et 17.218, le Secrétaire a élaboré deux questionnaires, mélangeant des questions techniques répondant aux points de la Décision 17.217 supplémentaires, et des questions plus générales orientées pour une étude en sciences naturelles. Le premier de ces questionnaires (Questionnaire 1) a été soumis aux Pays de l'aire de répartition, et le second (Questionnaire 2) «en vivants ou autres acteurs experts» dans le domaine des éléphants d'Asie.
2. Les 13 pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie ont été sollicités par voie électronique afin de répondre à un questionnaire. Ce sont principalement les Organes de Gestion National (ou Management Authority, les Membres (MTC) ou les autorités des State Forest Department des pays qui ont répondu. Un pays a approuvé un traitement en 3 étapes après avoir préalablement reçu le questionnaire. Trois autres pays ont répondu au questionnaire par écrit. Deux ont répondu et ne pas pouvoir répondre - pour d'autres raisons, soit le manque de temps. Un rapport par voie de mail a été fait pour les autres pays.

Nombre de pays ayant répondu à la question 1	Nombre de pays ayant répondu à la question 2	Nombre de pays ayant répondu à la question 3	Nombre de pays ayant répondu à la question 4	Nombre de pays ayant répondu à la question 5
1	2	3	2	4

Le taux de participation et le nombre de réponses exploitables variant des pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie à l'issue de l'enquête ont été atteints de 50%. Nous remercions les pays ayant répondu aux questionnaires.

¹ Asian Elephant Range State Working Group (AERS), «Declaration of Intent», 2012 (Déclaration d'intention sur le 13^e jour de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie).

² États membres par une étape dans le cadre de leur coopération.

³ NGO, universitaires, chercheurs, experts dans certains domaines tels que l'enregistrement ou d'enregistrement.

SC70 Doc. XX - p. 2

22. De même, le port d'un collier ou d'un bracelet (MF) est beaucoup moins répandu. Il peut éventuellement être traumatisant pour l'éléphant qui le porte, que ce soit par blessures ouvertes ou aboies.
23. Certains spécialistes ont également mentionné des systèmes biométriques tels que la hauteur, le poids, l'odeur, la voix et l'iris. Certains de ces paramètres sont déjà utilisés pour établir le profil des éléphants quand ils existent (la hauteur, le poids, le sexe, l'âge, ...) mais les autres sont actuellement trop compliqués pour être utilisés en dehors d'une étude scientifique (la voix, l'odeur, l'iris).

Recommandations

Les recommandations pour les Parties sont :

Marquage et enregistrement :

24. D'encourager les Parties à choisir un système d'enregistrement, de marquage et de traçage standardisé en s'appuyant sur les propositions présentées ci-dessus - à moins qu'un autre système efficace ne soit développé entre-temps. Si un système est déjà mis en place dans un pays, et qu'il a prouvé sa fiabilité et son efficacité, il est préconisé qu'il soit conservé afin de stabiliser et d'étendre la pratique.
25. Il n'existe pas de système pouvant remplir de façon satisfaisante tous les critères de coût, praticabilité terrain, et fiabilité, aussi il est recommandé d'adopter deux systèmes de marquage et d'enregistrement si cela est possible, afin de sécuriser le système au maximum et éviter les fraudes. (Ex : ADN + puces électroniques).

Gestion des éléphants captifs :

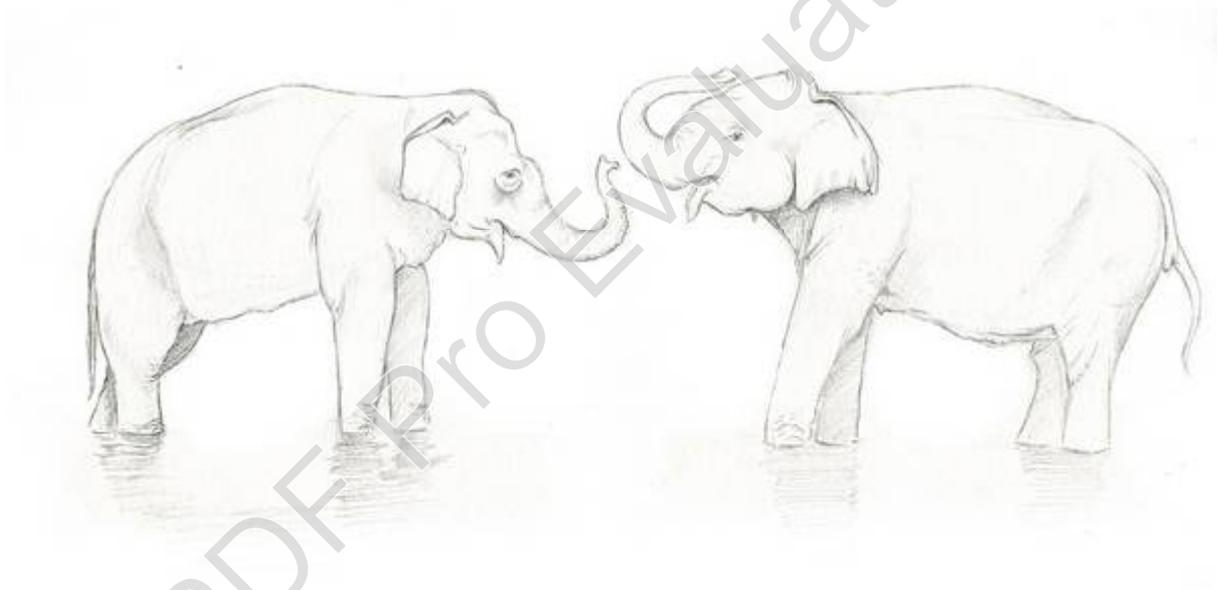
26. Il y a une variété d'approches à la gestion des éléphants captifs, dû à la variété de l'environnement, et des usages. Cependant, les meilleures pratiques doivent être encouragées.
27. Les Parties doivent encourager les propriétaires privés à s'investir dans le bien-être et la gestion des éléphants captifs, mais surtout à participer au renforcement des animaux sur le territoire national.
28. Les Parties sont encouragées à définir des modes d'utilisation de l'animal, d'un point de vue rationnel et durable, et que ce soit en accord avec leur bien-être et leur santé.
29. Les Parties doivent s'assurer que des structures vétérinaires adéquates aux pachydermes existent, et que des soins appropriés soient disponibles pour tous les éléphants captifs. Elles doivent encourager les propriétaires à établir un suivi de la santé de leurs animaux.
30. Elles doivent mettre en place un suivi régulier des propriétaires ou détenteurs d'éléphants d'Asie et leur gestion des éléphants captifs : éthique, santé, comportement, bien-être, nourriture, ... etc.
31. Les Parties sont encouragées à établir des plans de formation spécifiques pour toutes les personnes s'occupant d'éléphants d'Asie. Les connaissances de base de l'animal doivent être connues des personnes qui en ont la charge et la responsabilité. Ainsi, si leur alimentation n'est pas suffisamment riche, son tonus, leur humeur et leur santé en général sont rapidement affectés¹. S'il n'y a pas de structure sociale, l'état psychologique s'en trouve également affecté².
32. Les Parties sont encouragées à se rapprocher d'ONG et d'autres experts ou structures, pour faire une évaluation de l'état de la population captive dans leur pays, notamment si elles ont des difficultés à le faire en toute autonomie. A cet effet, elles sont encouragées à développer des indicateurs dans la

¹ Asian Elephant Specialist Group (AERS), «Position Statement on Captive Asian Elephants», March 2011.

² «Elephant Captivity, Elephant Welfare and the Role of the Zoo», 2010.

³ «Elephant Captivity, Elephant Welfare and the Role of the Zoo», 2010.

SC70 Doc. XX - p. 6



Pascale JANVRIN©2018

